

OFFRE ETUDIANTE
Spécial Rentrée 2011-12 Soyez mobile !

Portable **DELL Inspiron N5040**
RAM **3Go**
Disque Dur : **500GB**

Imprimante **MULTIFONCTION**
DELL V313

OFFERTE

395 500 F.C.F.A.

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.com



N° 3218 du Mardi 21 Août 2012 - 60^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 350 F.C.F.A - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Coupe du Congo de football

Et de cinq pour Diablos-Noirs!



Les vainqueurs de l'édition 2012, peu avant le match.

(Page 20)

1^{ère} édition de Congo-Fashion week

Le coup d'essai a été un grand coup de maître

(Page 17)

Interpellation du gouvernement au sénat

Le social au cœur des préoccupations des sénateurs



Vincent Nganga

(P. 7)

52^{ème} anniversaire de l'indépendance du Congo

A Kinkala, la fête nationale était vraiment populaire



Le président de la République pendant l'exécution de l'hymne national, avant le défilé.

(P. 3)

Lettre citoyenne d'Aimé Emmanuel Yoka, député de Vindza

«Engager, de manière soutenue, une réflexion hardie sur la question nationale dans notre pays»

(P. 5)



4^{ème} circonscription de Makelekelé (Brazzaville)

Anicet Wilfrid Mpandou promet de poursuivre en justice le journal «Le Glaive» pour diffamation

(P. 7)

Musique

Koffi Olomidé dans une mauvaise passe

(Page 17)

VENTE PUBLIQUE

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique porte à la connaissance du public qu'elle organise une vente aux enchères, le samedi 25 août 2012, dans l'enceinte de son entrepôt sis, rue Léon Jacob, en face de la société Afric, à Mpila. La vente commencera à 9h00.

Les biens suivants seront mis en vente:

- Mobilier de bureau et de résidence
- Appareils électroménagers
- Matériaux de construction
- Appareils électroniques
- Véhicules
- Escavateur (Bobcat)
- Elévateur de Véhicule
- Réservoir diesel avec remorque
- Divers

Toutes les personnes intéressées sont priées de se rendre au lieu indiqué ci-dessus, le Jeudi 23/08/2012 et Vendredi 24/08/2012, de 9H00 à 15H, pour la visite des lots et prendre connaissance des conditions de vente.

Mode de paiement: en ESPECES SUR PLACE!!!

SOYEZ LES BIENVENUS

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE
DU NIGERIA
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

APPEL D'OFFRES

L'Ambassade de la République Fédérale du Nigeria à Brazzaville lance un appel d'offres pour l'aménagement de sa nouvelle Chancellerie et Résidence sise Avenue Auxence Ickonga, à côté de la Résidence de l'Ambassadeur.

Les Entreprises/Entités intéressées pourront visiter la Chancellerie qui est sur le point d'être achevée, pour une meilleure évaluation de ce qu'il y a à faire, et, par la suite, soumettre le devis dans une enveloppe scellée à l'adresse de contact ci-dessous:

Ambassadeur

Ambassade de la République Fédérale du Nigeria
11, Avenue Auxence Ickonga
B.P: 790
Brazzaville
République du Congo.

REMERCIEMENTS

M. PEMBELOT Lambert et famille, ainsi que les enfants TCHICAYAT sont très touchés par vos témoignages de soutien et de sympathie, lors du décès de leur épouse et mère, Mme PEMBELLOT née MASSANGA Léocadie



Gertrude, survenu le 30 juillet 2012, à Pointe-Noire. Vous expriment leurs chaleureux remerciements. Des messes d'action de grâce sont célébrées en l'église Saint Pierre de Pointe-Noire, les 12, 19, 26 août, 02 et 09 septembre 2012, à 6h30min, ainsi que le 8 septembre 2012, à 18h30.

Que Dieu vous bénisse.

Etude de Maître Jean Bertin SELA, Notaire,
titulaire d'un office notarial, sis 101, rue Lamothe
Immeuble NKOUNKOU Fils, 1^{er} étage, Plateau Centre-ville,
B.P: 13665; Tél.:(00242)06.666.91.71/05.566.91.71, Brazzaville

ANNONCE LEGALE SOCIETE BN COMPANY ET SERVICES

En sigle BN.C.S
Société à responsabilité limitée pluripersonnelle
Au capital d'un million (1.000.000) de F. CFA,
Siège social sis à Brazzaville
114, rue Ball, Baongo/République du Congo

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du vingt-trois janvier deux mil douze, reçu par Maître Jean Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré à Baongo, le vingt janvier deux mil douze, sous le folio 015/7 n°160, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée Pluripersonnelle;
Objet: La société a pour objet, au Congo et à l'étranger:
- Le commerce général; - L'import-export; - Prestation des services (on-shore off-shore); - Bâtiment et Travaux Publics; - Courtage; - Transit et Déclaration en Douane; - Assistance, Conseil et Etude.
Dénomination: La dénomination sociale de la Société est BN COMPANY ET SERVICES, en sigle BN.C.S Sarl-P;
Siège social: Sis à Brazzaville 114, rue Ball, Baongo;
Capital social: Un million (1.000.000) de F. CFA, divisés en cent (100) parts de dix mille (10.000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et toutes libérées entre les associés;
Gérance: Messieurs KODIA Brice Flavien Aiméancy, nommé gérant, et KODIA Aristide Jésus, cogérant statutaire.
Registre de commerce: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt mars deux mil douze, sous le n°12DA 354, et le RCCM, sous le n°12B3321;

Pour avis

Maître Jean Bertin SELA

VILLA A VENDRE Aéro Club (Pointe-Noire) 440 m2



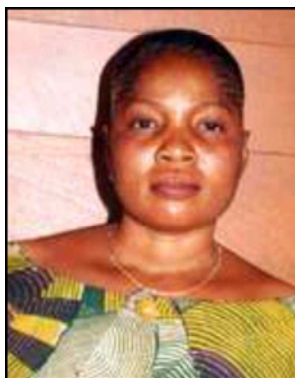
3 CHAMBRES A COUCHER DONT:

- 1 Chambre parents avec salle de bains + chauffe eau
- 2 Chambres enfants + 1 douche complète
- Salon + salle à manger
- 1 Cuisine
- 2 Terrasses
- 1 Annexe (studio + douche complète)
- 1 Cabane
- 1 W.C extérieur

Tél: 06 929 82 39 / 05 301 32 32

REMERCIEMENTS

Aimé Hubert MAZIKOU, Norik Vianney, Bernelie Luidelof Aivnie, Holder Richard et parents, remercient Messieurs les Abbés Parfait Euloge Diandaga, Wafa Bantsimba Donald,



Adrien B atantou, Mesmin-Prosper Massengo, Diacre Vlady Chadanel Loufoukou, stagiaire diaconal Urgel Eric Babika, l'Archiconfrérie Notre Dame du Perpétuel Secours (Supplique); toute la communauté de la paroisse Saint Paul de Madibou; directeur et agent de l'INRAP; les mutuelles Nguissanou-Salou; Sala-sana, amis et connaissances, pour leur aide spirituelle et matérielle, lors du décès de sa regretée épouse, MALONGA Evelyne Chantal. Décès survenu, samedi 11 août 2012, au Centre hospitalier de Makélékélé.

JOB OPPORTUNITY ANNOUNCEMENT

AMERICAN EMBASSY, BRAZZAVILLE
ANNOUNCEMENT NUMBER 008-2012

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de: Agent de Sécurité - Grade - FSN-2

DATE D'OUVERTURE: 07 août 2012
DATE DE CLÔTURE: 21 août 2012

L'Ambassade des États-Unis, à Brazzaville, recherche un individu ayant un diplôme d'études secondaires (BEPC), un niveau acceptable de la langue anglaise, ainsi que les compétences professionnelles requises pour travailler dans le département de la sécurité. L'intéressé (e) aura, entre autres tâches: d'assurer la surveillance, la sécurité et la protection des propriétés et du personnel du gouvernement américain. L'intéressé (e) exécutera, également, d'autres tâches sur instructions de son superviseur.

Pour postuler, prière de visiter notre site internet: <http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html>. Pour de plus amples informations, concernant cette offre d'emploi, prière de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants: 06-612 2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133 ou par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante:

BrazzavilleHR@state.gov
Veuillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.
AU:
Management Officer
U.S. Embassy Brazzaville - Boulevard Denis Sassou N'Guesso
No: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez)
Baongo, Centre-Ville.
Brazzaville, Republic of Congo

Merci pour votre intérêt et Bonne chance!

Etude de Maître Jean Bertin SELA, Notaire,
titulaire d'un office notarial, sis 101, rue Lamothe
Immeuble NKOUNKOU Fils, 1^{er} étage, Plateau Centre-ville,
B.P: 13665; Tél.:(00242)06.666.91.71/05.566.91.71, Brazzaville

ANNONCE LEGALE SOCIETE TAAG ESCALE DE BRAZZAVILLE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de deux millions (2.000.000) de F. CFA,
Siège social sis à Brazzaville
Appartement M11, Avenue Amilcar Cabral
Immeuble City-Center Centre-ville
République du Congo

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du dix août deux mil douze, reçu par Maître Jean Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré à Baongo, le dix septembre deux mil douze, sous le folio 145/4 n°2182, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée unipersonnelle;
Objet: La société a pour objet, au Congo et à l'étranger:
- L'Agence de Voyages; - La représentation de TAAG Angola Airlines; - Les diverses prestations des services et réalisations des opérations commerciales, industrielles et financières, pour le compte de TAAG Angola Airlines;
Dénomination: La dénomination sociale de la Société est «TAAG ESCALE DE BRAZZAVILLE», Sarlu;
Siège social: Sis à Brazzaville, Appartement M11, Avenue Amilcar Cabral, Immeuble City-Center, Centre-ville;
Capital social: Deux millions (2.000.000) de F. CFA, divisés en cent (100) parts de dix mille (10.000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et toutes libérées entre les associés;
Gérance: Monsieur ANSELMO DE LOUREIRO QUINTÃO MENDES est nommé gérant de la Société «TAAG ESCALE DE BRAZZAVILLE», Sarlu;
Registre de commerce: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, le treize août deux mil douze, sous le n°12DA 888, et le RCCM, sous le n°12B3649.

Pour avis

Maître Jean Bertin SELA



Confiez-nous vos plis et colis !

**Export et Import Express (plis, colis,
palettes, pièces détachées...)**



Service Commercial

Brazzaville 1 Av Foch (face à la Mairie Centrale) : Tél (+242) 05.550.10.87 / 06.622.00.01
Pointe-Noire Rond Point Kassai (face au CCF) : Tél (+242) 05.550.10.75 / 06.622.00.03

TNT Express Congo
www.tnt.fr

GX International
www.gxinternational.net

*c'est possible

52^{ème} anniversaire de l'indépendance du Congo

A Kinkala, la fête nationale était vraiment populaire

Trois heures, c'est le temps qu'a duré le défilé militaire et civil marquant le 52^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, le 15 août 2012. C'est le président de la République, Denis Sassou Nguesso, accompagné de son épouse, Antoinette, marraine de la municipalisation accélérée du Pool, qui a patronné la cérémonie, en présence du chef de l'Etat béninois, Thomas Yayi Boni, président en exercice de l'U.a (Union africaine), des représentants des chefs d'Etat de certains pays africains, notamment la présidente du sénat gabonais, Rose Francine Rogombé, le président du sénat burundais, Gabriel Ntsisezerana, le président de l'assemblée nationale ivoirienne, Guillaume Soro, le ministre des postes et télécommunications du Tchad et celui de la culture et des arts du Rwanda. Côté national, il y avait les présidents des institutions de la République, les membres du gouvernement et du parlement, le préfet du département du Pool, Michel Shanga, l'administrateur-maire de Kinkala, Anne-Marie Bernardine Malonga, les officiers du haut-commandement de la force publique, des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, des conseillers, des hauts fonctionnaires et des directeurs venus assister à ces festivités qui se sont déroulées avec faste.

C'est une ville de Kinkala, en pleine métamorphose, grâce à la municipalisation accélérée du Pool, qui a accueilli la République, pour commémorer, dans la liesse populaire, le 52^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, sous le thème: «Dans la discipline et la cohésion, engageons-nous résolument dans la modernisation des forces armées et de la protection de notre nation».

différents carrés des écoles (Ecole militaire préparatoire général Leclerc, Académie militaire Marien Ngouabi), de la gendarmerie nationale (garde républicaine, école de la gendarmerie nationale, gendarmerie territoriale, premier groupement de gendarmerie mobile), de la police nationale et des différents corps des F.a.c. Dans le ciel, le vrombissement des hélicoptères militaires et le bruit assourdissant des avions de



De g. à d: le président Boni Yayi, le général Mondjo, le président de la République et son épouse, Mme la présidente du sénat du Gabon.



Le passage des couleurs nationales: pendant le défilé militaire, le chef de l'Etat et le chef d'Etat-major général des F.a.c sont restés debout.

dissait le passage de ses militants. On peut, aussi, dire la même chose du M.c.d.i, dont le coordonnateur, Guy-Brice Parfait Kolelas, s'est mis debout pour applaudir. Le district de Vindza s'est distingué par le soutien exprimé au nouveau

répondit le président de la République. Sous escorte, les chefs d'Etat et les invités de marque ont quitté la tribune officielle suivant l'ordre protocolaire, en commençant par le président Boni Yayi. Le soir, près d'un



Le défilé civil: ici, les jeunes du mouvement gymnique.



Une vue du public.

La population a répondu massivement à ce grand rendez-vous national, sur le nouveau boulevard, surplombé de deux tribunes de part et d'autre. En redingote noire, Médard Milanidou, le maître de cérémonie, a présenté chaque étape du déroulement de l'événement, grâce à une grande sonorisation. Après son arrivée sur les lieux, alors que tout était fin prêt, le président Denis Sassou Nguesso a fait la revue des troupes, après l'exécution, par la fanfare nationale, de l'hymne national, alors que retentissaient les 21 coups de canon.

A 11h50, le commandant de la zone militaire de défense n°8, Alain Paul Koubemba Bantsimba, a demandé, dans la pure tradition militaire, l'autorisation de commencer le défilé, selon la formule consacrée. Le défilé militaire, commenté par un officier supérieur, a commencé, sous la musique principale des F.a.c, par le passage du drapeau national et celui des F.a.c. Puis, il y a eu le passage des

guerre de type Mirage, volant au-dessus du boulevard, ajoutaient à la somptuosité de l'événement.

Le défilé civil s'est, quant à lui, déroulé sous la musique de la fanfare kimbanguiste. Vêtues de pagnes aux couleurs de leur choix et des tee-shirts, y compris à l'effigie du président de la République, les festivaliers ont défilé par catégories administratives (présidence de la République, institutions de la République, Ministères, districts, entreprises publiques, directions départementales, etc). Le passage des chefs de village de chaque district du Pool a retenu l'attention par leur uniforme officiel, dont la veste avait la particularité d'être trop ample. Puis, les associations, confessions religieuses, partis politiques, entreprises privées ont battu le macadam du boulevard de Kinkala, portant des pagnes, des tee-shirts aux logos de leurs structures. Côté partis politiques, le R.c (Rassemblement citoyen) du ministre Claude-Alphonse N'Silou, a fait parler de lui, par son long carré et les drapeaux du parti brandis par les militants. Pendant le passage de ses militants, le ministre N'Silou s'est mis debout pour les applaudir. De même, le C.n.r (Conseil national des républicains) de Frédéric Bintsamou (alias pasteur Ntumi) a aussi fait sensation, et ce dernier, à la tribune, applau-



De l'avis du grand nombre, le défilé de Kinkala a été une grande réussite.

député élu, Aimé Emmanuel Yoka, qui était debout et enthousiaste pour applaudir. Le P.c.t a eu plusieurs carrés. Celui du district de Kindamba a reçu les encouragements du député élu, Isidore Mvouba. Les militants de l'U.pa.d.s Pool ont défilé avec des pagnes à l'effigie du président Denis Sassou Nguesso; comme quoi, la démocratie avance, «Ya ba colère vé» (Il n'y a pas à se fâcher). En dehors du Club 2002-Pur, du P.s.v.r et du M.a.r, beaucoup d'autres partis ont brillé par leur absence à ce défilé. Les sapeurs (les membres de la fameuse société des ambassadeurs et des personnes élégantes) étaient aussi de la partie: l'un d'eux était habillé en Mobutu (toque sur la tête et canne en main), il a égayé le public: l'ancien dictateur zaïrois a au moins laissé un style d'habillement: le costume de l'authenticité. Il faut dire que le défilé civil a été shunté, alors que beaucoup de carrés attendaient encore leur passage. Il y avait trop de monde. Ainsi, à 14h50, le colonel Alain Paul Koubemba Bantsimba a pris, de nouveau, la parole, pour annoncer au chef de l'Etat que le défilé marquant «la fête nationale de l'indépendance du Congo est terminé». «Je vous félicite pour la bonne tenue des troupes et du bon déroulement du défilé», lui a

millier d'invités officiels se sont retrouvés sous un grand chapiteau placé à côté du palais présidentiel, pour un dîner de gala offert par le couple présidentiel, après la finale de la coupe du Congo qui a opposé les Diables-Noirs aux Léopards de Dolisie, dans le tout nouveau stade municipal de Kinkala. Les «Noirs et jaunes» ont remporté la coupe, en battant leurs adversaires par un but à zéro. Mais, juste après la fin du défilé, c'était la fête dans les rues de Kinkala où des espaces de restauration et de bistrot étaient pris d'assaut, tandis que dans les principales routes, il y avait des bouchons, à cause du nombre trop important de véhicules dans la petite ville. La nuit, un feu d'artifice a déchiré le ciel de Kinkala, pendant un peu plus d'une heure, alors que des orchestres et des groupes folkloriques animaient, ici ou là. La fête était vraiment populaire. Ainsi se sont terminées les festivités officielles marquant le 52^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, à Kinkala, une ville qui se développe, grâce à la municipalisation accélérée. A présent, les regards sont tournés en direction de Djambala (département des Plateaux), pour le rendez-vous du 15 août 2013.

Cyr Armel YABBAT-NGO et Joël NSONI

Congo-Nigeria

Pour la tenue de la commission mixte à Abuja

Le nouvel ambassadeur de la République Fédérale du Nigeria au Congo, Mme Princess Victoria Jolaade Bosede Onipede, a présenté, lundi 6 août 2012, ses lettres de créance au président de la République, Denis Sassou Nguesso, au palais présidentiel, à Brazzaville, en même temps que trois autres ambassadeurs, notamment Jacques Gremaud, de la Suisse, Lee Hosung, de la Corée du Sud, et Emam Jomeh Shahidi, de l'Iran. La diplomate nigériane, qui se réjouit de l'excellence des relations congolo-nigérianes, a exprimé le vœu de voir son pays abriter la commission mixte Congo-Nigeria, pendant son mandat au Congo. Elle entend travailler sur ce chantier.



Mme Bosede Onipede et le président Sassou Nguesso.

La diplomate nigériane, qui s'est prêtée à la presse, après avoir présenté ses lettres de créances au chef de l'Etat, a indiqué qu'elle a eu un entretien fructueux avec le président Denis Sassou Nguesso. «Nous avons parlé des relations qui unissent nos deux pays, la République Fédérale du Nigeria et le Congo, étant donné que ces relations partent des entretiens qu'a eus l'ancien président nigérian, Olesugun Obasanjo, avec le président Denis Sassou Nguesso. Les deux hommes s'étaient rencontrés plusieurs fois, tant au Congo qu'au Nigeria et partout ailleurs, et sont restés constants dans leur amitié, et c'est une amitié qui a touché les deux peuples. D'ailleurs, l'actuel président du Nigeria, Goodluck Jonathan, était venu au Congo pour assister à la prestation de serment du président Denis Sassou Nguesso, en 2009. Donc, c'est une relation qui remonte autour des années 1970, jusqu'à nos jours», a-t-elle rappelé.

Mme Princess Victoria Jolaade Bosede Onipede a indiqué que le président congolais, en la recevant, l'a rassurée qu'au Congo, elle est chez elle et l'a reçue comme étant une sœur africaine et comme une compatriote. Ensemble, ils vont travailler pour la paix, le développement au plan économique, politique et socio-culturel du continent africain et, naturellement, des deux pays, le Congo et le Nigeria. Le président Sassou Nguesso lui a rappelé que le Congo a, déjà, eu l'occasion d'organiser la commission mixte Congo-Nigeria, à Brazzaville, il y a quelques années. C'est pourquoi, durant son mandat en tant qu'ambassadeur du Nigeria au Congo, elle fera de telle sorte que le Nigeria puisse, également, abriter la commission mixte Congo-Nigeria.

Enfin, la diplomate nigériane a remercié, sincèrement, le président de la République, pour avoir permis à son épouse, Mme Antoinette Sassou Nguesso, de prendre part au sommet des premières dames sur la paix, tenu à Abuja, au Nigeria.

Activiste de la société civile, la diplomate nigériane a estimé que c'est l'occasion de faire en sorte que les femmes nigérianes et congolaises puissent travailler pour le développement des deux pays.

Pascal-Azad DOKO



Radio Magnificat
93.7 FM

Notre Radio, à votre service depuis 5 ans.
La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.7 FM

Nos Contacts: Tel: 531 12 60 – 543 12 30
952 17 68

E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

A partir du 24 août,
ECAir vous emmène à Paris
Equatorial Congo Airlines
en vol direct 3 fois par semaine

Profitez d'un billet*
aller - retour
à 565 500 FCFA TTC!



Bienvenue chez vous

www.flyecair.com

*Tarif promotionnel (selon la disponibilité)
Pour plus d'informations appelez notre service client
au **06 509 0 509** ou au **05 609 0 609** (Appel airtel gratuit)



Lettre citoyenne d'Aimé Emmanuel Yoka, député de Vindza

«Engager, de manière soutenue, une réflexion hardie sur la question nationale dans notre pays»

Dans un bulletin publié par le Cripol (Cercle républicain pour l'innovation politique) et consacré au département du Pool, à l'occasion de la célébration du 52^{ème} anniversaire de l'indépendance du Congo, le 15 août 2012, Aimé Emmanuel Yoka, député élu de Vindza, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains, coordonateur du pôle de la souveraineté, a publié une lettre citoyenne à ses compatriotes, pour les interpeller sur la question nationale, après l'expérience de sa candidature à Vindza. Voici l'intégralité de sa lettre citoyenne datée de «Brazzaville, le 7 août 2012».

«Mesdames, Messieurs; Chers concitoyens!

Dans le cadre du calendrier électoral de cette année 2012, j'ai posé ma candidature au Pool, dans la circonscription unique du district de Vindza. Et, comme vous l'avez, certainement, constaté, ma candidature a été, sans doute, la plus controversée de l'histoire des législatives dans notre pays, simplement, du fait que je ne suis pas originaire de ce département.

On aura tout entendu : railleries et sarcasmes, outrages et menaces. Mais, le camp de ceux qui ont cru à mon défi, qui refusent l'affaiblissement de l'Etat et l'effondrement de la Nation, a été le plus grand, le plus fort.

En prenant la décision de me lancer dans cette bataille, de manière tout à fait normale et légale du reste, car la loi électorale ne s'y oppose aucunement- j'étais loin, très loin de m'imaginer que mon acte citoyen, pourtant si ordinaire, pouvait autant déranger, autant

inquiéter certains compatriotes.

Dans les allées du pouvoir, dans les états-majors des partis politiques, à défaut de désigner autrement ces enclos où on élève plus d'intrigants que de militants, où on forme plus d'acrobates que de responsables politiques, parmi les hauts cadres aussi, hélas, ma candidature a, en effet, beaucoup agacé les esprits encore mus par des ressorts partisans et sectaires, grégaires et égoïstes. C'est ainsi que j'ai été traité d'étranger dans mon propre pays. Dans ces conditions, comment seraient désignés alors toutes ces femmes et tous ces hommes, venus d'autres lieux, pour s'établir dans notre pays? Des martiens, probablement!

Fort heureusement, en toute souveraineté, les populations de Vindza ont choisi de m'accorder leurs suffrages. J'ai ainsi été élu député au deuxième tour, dans la circonscription unique du district de Vindza, le 5 août 2012. Une date, désor-



Aimé Emmanuel Yoka.

mais, historique, je le pense bien. Une date, dorénavant, inscrite en lettres d'unité dans les annales des législatives au Congo. En effet, Vindza vient d'interpeller l'élite congolaise dans son ensemble, pour lui dispenser une belle leçon de démocratie, par l'exemple. Longtemps maintenues, comme celles de tous les départements du Congo, dans une sorte d'ostracisme politique, les populations de Vindza se sont ravisées et ont décidé, cette fois-ci, de vaincre les peurs, de s'affranchir des tabous, de braver des interdits supposés rituels, afin de construire leur destin autrement. Elles se sont défaites des considérations

ethnacistes et ont jeté leur dévolu, non plus sur un fils du coin, un enfant du terroir ethnique, mais plutôt, sur un fils du territoire national qui s'engage à leur apporter, actes à l'appui, un véritable changement tangible dans leur cadre de vie.

Une preuve que l'exercice ethnique, où qu'il se pratique, n'a jamais été que le fait d'une instrumentalisation des populations par l'élite. Une élite qui, pendant très longtemps, n'a servi aux populations que des plats d'illusions, tandis qu'à Brazzaville où ailleurs, ce type d'élite étouffe sous le poids d'un excès de bien-être.

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens!

Croyez-moi, aucune unité nationale, et partant, aucun progrès dans le pays ne sera possible, tant que chacun de nous n'aura pour référent politique que son village natal, son terroir, et pour doctrine politique, le nombrilisme.

Or, la mission du politique consiste, justement, à sortir du terroir ethnique, sans le renier, en y abandonnant tous les préjugés négatifs, pour se déployer sur le territoire national, afin d'y semer, partout, les valeurs de la République que sont l'Unité, le Travail et le Progrès pour tous.

Il importe, ici, de préciser que le sentiment d'attachement à un terroir est de l'ordre du naturel, il est même génétique; en

aucune manière, on ne saurait le condamner. Mais, ce contre quoi je m'insurge, c'est cette sorte d'appropriation du terroir par l'élite, cet apprivoisement de la communauté ethnique qui s'apparente à l'esclavagisme, ce fétichisme politique pratiqué par l'homme au pouvoir à des fins strictement personnelles. Le territoire national est un bien sacré. Un bien commun de tous les Congolais. Ainsi, en tant que parcelle de cette entité nationale, aucun terroir ethnique ne peut être la propriété privée d'un individu quelconque ou d'un groupe d'individus, quels que soient leurs statuts.

Je remercie les populations du Pool, particulièrement mes électeurs du district de Vindza, ma terre d'adoption, d'avoir compris mon message. J'ai tout juste voulu, en posant ma candidature à Vindza, apporter ma petite pierre à l'œuvre de consolidation, de raffermissement de l'unité nationale, bien mise à mal dans notre pays. Nous l'avons tous vécu au fil des événements politiques de ces dernières années. Nous continuons, d'ailleurs, à le vivre au quotidien, d'une certaine manière, du fait d'un environnement politique et social chargé de violences symboliques.

Je n'oublie pas et je remercie, également, les populations du département de la Cuvette, ma terre natale, qui ont respecté ma démarche, avec beaucoup de hauteur et de dignité, avec

beaucoup d'espérance aussi, en me laissant aller à la rencontre de leurs frères et sœurs de Vindza.

En un mot, c'est surtout au peuple congolais, pour ne pas dire à lui tout seul, que revient cette victoire électorale de Vindza, dans le Pool, qui apparaît ainsi comme un champ d'expérimentation d'une démocratie réellement participative, le point de départ d'une autre conception de la République plus fraternelle, la source originelle d'une nouvelle vision politique plus fédératrice des populations.

Le Président de la République a écrit, dans son ouvrage, «Le mangui, le fleuve et la souris»: «Une Nation est composée d'éléments disparates, souvent marqués par une longue histoire d'hostilités. La mission d'un Etat et de son chef est de proposer un projet commun suffisamment élevé pour dépasser ces contradictions et les intérêts particuliers, ethniques ou religieux».

Fort de cet enseignement, je lance un appel à tous mes concitoyens, afin qu'ensemble, nous puissions engager, de manière soutenue, une réflexion hardie sur la question nationale dans notre pays. Afin qu'ensemble, nous instituons une croisade permanente contre le tribalisme et l'intolérance, ces fléaux retardateurs des évolutions de notre société.

Œuvrons tous de concert à ce que notre pays, la République du Congo, ait profondément, un goût d'unité nationale véritable, un parfum de bien-être collectif, pour que vive la démocratie, dans sa dimension la plus noble, dans son expression la plus civilisée. Je vous remercie».

Enseignement technique et professionnel

Le Centre des métiers industriels mixtes de Kinkala réhabilité par la S.n.p.c

Le C.m.i.m (Centre des métiers industriels mixtes) de Kinkala, hier désuet, a été réhabilité, de fond en comble, par la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo). Etablissement d'enseignement technique, il a été remis, officiellement, mardi 14 août 2012, au préfet du département du Pool, Jean-Michel Shanga, en marge des festivités du 52^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, par le ministre des hydrocarbures, André Raphaël Loemba, en présence du ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, André Okombi Salissa, et de son homologue de l'enseignement primaire, secondaire, chargée de l'alphabétisation, Rosalie Kama Niamayoua, et du directeur général de la S.n.p.c, Jérôme Koko.



Un module des bâtiments réhabilités.

deux salles de classe, l'autre, l'administration, la S.n.p.c a aussi construit deux nouveaux bâtiments de six salles de classe, une salle polyvalente de 800 m², des latrines modernes, un bâtiment de cuisine et de magasin, trois logements, un forage et quatre bâches à eau. Le tout alimenté, en énergie électrique, par un groupe électrogène puissant. Les travaux de finition du mur d'enceinte, suspendus le temps des festivités du 15 août, ont repris. Une route non encore bitumée, bordée de lampadaires, y donne accès. Pour Jérôme Koko, la S.n.p.c «a choisi de parier sur la formation professionnelle, en général, la jeunesse du Pool, en particulier». Et que ce don «contribue à donner à chaque jeune du Pool sa chance, à travers une formation qualifiante pour accéder à un emploi».

Le ministre Okombi-Salissa, dont le département est le prin-

cipal bénéficiaire de cet établissement, a demandé à son personnel de préserver le patrimoine acquis et de veiller à sa meilleure gestion. Il a, ensuite, remercié la S.n.p.c, pour avoir offert de meilleures conditions d'études aux apprenants. Toutefois, il a émis le souhait de voir la S.n.p.c poursuivre son œuvre, notamment en dotant l'établissement d'ateliers adéquats.

Signalons que les travaux de réhabilitation du C.m.i.m de Kinkala ont été réalisés par une entreprise coréenne. En tout cas, la date du 14 août 2012 restera inoubliable pour la direction et les apprenants de cet établissement d'enseignement technique. A la prochaine rentrée scolaire, ils auront la joie de découvrir un établissement flamboyant neuf, prêt à les accueillir.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Cour constitutionnelle

Prolongement du mandat de trois députés à Brazzaville

A travers sa décision n°001/DCC/EL/L/12, signée par son secrétaire général, Antonin Mokoko, la Cour constitutionnelle, en sa séance du 17 août 2012, a prolongé, jusqu'à la tenue des élections législatives partielles (dont la date n'a pas encore été fixée), le mandat des députés Hyacinthe Ingani (P.c.t) de la première circonscription, Jean-Claude Ibovi (M.d.p) de la deuxième circonscription de l'arrondissement 6 Talangaï, et Pierre Ngolo (P.c.t) de la première circonscription de l'arrondissement 5 Ouenzé. Voici l'intégralité de cette décision de la Cour constitutionnelle.

«La cour constitutionnelle, Saisie par lettre en date du 13 août 2012, enregistrée au secrétariat général de la cour, le 14 août 2012, sous le numéro CC.SG 081, par laquelle le président de la République demande, à la Cour constitutionnelle, «de proroger le mandat des députés des circonscriptions 1 et 2 de l'arrondissement 6 Talangaï et de la première circonscription de l'arrondissement Ouenzé»;

-Vu la constitution;

-Vu la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle;

-Vu la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale, telle que modifiée et complétée par les lois n°s 5-2007 du 25 mai 2007 et 9-2012 du 23 mai 2012;

-Vu le décret n°2012-681 du 29 mai 2012 portant nomination des membres de la cour constitutionnelle;

-Vu le décret n°2012-678 du 25 mai 2012 portant convocation du corps électoral pour les élections législatives de 2012;

-Vu le règlement intérieur de la cour constitutionnelle;

Le rapporteur ayant été entendu;

-Considérant que le requérant demande à la cour constitution-

nelle, sur le fondement de l'article 92 alinéa 4 de la constitution, de «proroger le mandat des députés des circonscriptions 1 et 2 de l'arrondissement 6 Talangaï et de la première circonscription de l'arrondissement 5 Ouenzé»;

-Considérant que suite aux explosions survenues à la caserne de Mpila le 4 mars 2012, les circonscriptions électorales 1 et 2 de l'arrondissement 6 Talangaï et la circonscription électorale 1 de l'arrondissement 5 Ouenzé sont vidées de leurs populations;

-Que les survivants de cette tragédie résident, pour certains, dans les familles d'accueil et, pour d'autres, majoritairement, dans des sites d'hébergement des sinistrés situés dans les autres arrondissements de Brazzaville;

-Que dans ces conditions, les électeurs de ces circonscriptions n'ont pu exercer leur droit de suffrage lors du scrutin législatif organisé le 15 juillet 2012;

-Considérant qu'aux termes de l'article 2 alinéa 4 de la constitution du 20 janvier 2002: «Les mandats de député et de sénateur peuvent être prolongés par la cour constitutionnelle en cas de circonstances exceptionnel-

lement graves empêchant le déroulement normal des élections»;

-Considérant que le drame vécu le 4 mars 2012, en raison des pertes en vies humaines et des destructions massives occasionnées, revêt le caractère d'événement exceptionnel d'une gravité telle qu'il n'a pu permettre l'organisation des élections législatives du 15 juillet 2012 dans les circonscriptions électorales 1 et 2 de l'arrondissement 6 Talangaï et la circonscription électorale 1 de l'arrondissement 5 Ouenzé;

-Considérant que la prolongation du mandat de député, équivalant à un report d'élection qui ne dénature nullement le droit de suffrage des électeurs suivant une périodicité régulière, n'a pas pour objet d'allonger, de façon permanente, la durée du mandat de député qui demeure fixée à cinq ans;

-Qu'il convient, dans ces conditions, d'ordonner la prolongation sollicitée du mandat des députés des circonscriptions électorales 1 et 2 de l'arrondissement 6 Talangaï et de la circonscription électorale 1 de l'arrondissement 5 Ouenzé;

Décide:

Article premier: Le mandat des députés des circonscriptions électorales 1 et 2 de l'arrondissement 6 Talangaï et de la circonscription électorale 1 de l'arrondissement 5 Ouenzé est prolongé jusqu'à la tenue des élections législatives partielles.

Article 2: La présente décision sera notifiée au président de la République, à l'assemblée nationale et publiée au Journal Officiel.

Délibéré par la cour constitutionnelle dans sa séance du 17 août 2012».

Remaniement ministériel: on en parle de plus en plus

Nommé, sur proposition du Congo, pays à qui revient le poste, par le président en exercice de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), le président gabonais Ali Bongo Ondimba, comme président de la commission de la Cemac, Pierre Moussa, actuel ministre d'Etat, ministre du plan et coordonnateur du pôle économique, va prêter serment, le 28 août prochain, à N'Djaména (Tchad), devant la cour de justice de la Cemac, avant de s'établir à Bangui (République Centrafricaine) où se trouve le siège de la commission. Son départ a relancé de plus bel les rumeurs sur le remaniement ministériel dont on parle à Brazzaville, depuis les explosions du 4 mars dernier. Et comme le président Denis Sassou Nguesso, qui a pris deux semaines de vacances, après les festivités nationales du 15 août, à Kinkala, dans le département du Pool, ne se presse pas de publier sa nouvelle équipe gouvernementale qui ne connaîtra pas, semble-t-il, de pôles, certains parient, déjà, sur le départ de tel ou tel autre ministre. L'on pense que la rentrée inaugurale des députés de la 13^{ème} législature, le 4 septembre prochain, donnera encore plus de lisibilité sur la composition du futur gouvernement, si des ministres élus députés, choisissent de siéger à l'assemblée nationale. On attend de voir.

La folie d'un chauffard tue quatre personnes à Imvoubala!

Vendredi 17 août 2012, un véhicule de marque Toyota 4x4 Hilux, conduit par un chauffard, roulait à tombeau ouvert, sur la route nationale n°2. Arrivé à Imvoubala, une localité située à un peu moins de 100 km, au Nord de Brazzaville, il a chahuté quatre personnes, debout au bord de la chaussée et attendant un véhicule pour se rendre, semble-t-il, à Ollombo, dans les Plateaux. Il s'agit d'un couple et de leurs deux petits-fils, qui sont tous morts sur-le-champ. En tout cas, à cette allure, la route congolaise ne peut qu'être meurtrière, en raison de l'inconscience de certains chauffeurs et du manque de contrôle de la force publique et, aussi, de la configuration de nos routes où la chaussée est restreinte, et les arrêts de bus ne sont pas, souvent, aménagés.

Un camion semi-remorque détruit une station-service à Pointe-Noire!

Les habitants résidant non loin de la station-service Puma de Mvoumvo 2, située entre l'hôpital général de Loandjili et le marché Mayaka, dans le deuxième arrondissement de Pointe-Noire, ont été réveillés, vendredi 17 août 2012, à 4h30 du matin, par le fracas d'un accident automobile. Un camion semi-remorque (immatriculé 734CB6 IT) appartenant à la société United Transport Africa, lourdement chargé de bois et roulant à vive allure, venait de percuter un véhicule pick-up. Le choc étant très violent, le pick-up a été projeté du côté gauche de la chaussée, tandis que les billes de bois, qui se sont détachées de la semi-remorque, ont terminé leurs courses dans la station-service, détruisant deux pompes à essence. La semi-remorque, en lambeaux, également, a poursuivi sa folle course jusque dans le ravin situé derrière la station-service. Les jeunes du quartier en ont profité pour piller la cargaison de bois. Seule l'intervention musclée de la police a mis fin au pillage. Dieu merci, aussi, on ne déplore ni de morts, ni de blessés, mais des dégâts importants, tout de même.

Un véhicule fait tonneau sur la R.n n°2: 1 mort et 3 blessés graves!

Un autre accident s'est produit sur la route nationale n°2, à Ombima, village situé à 70 km de Ngo, dans le département des Plateaux. Il s'est produit, jeudi 16 août 2012, et a été provoqué par une Toyota Hiace de transport public, immatriculée 392 JH4, qui a fait tonneau, brusquement. Un voyageur y a trouvé la mort. On déplore, aussi, trois autres personnes grièvement blessées. L'excès de vitesse serait à l'origine de cet accident, si l'on en croit les témoignages recueillis sur le lieu.

Et ce couple qui s'est tué sur la route Nkombo Matari-Moukondo!

La route goudronnée Nkombo-Matari-Moukondo, à Brazzaville, on y roule bien. Mais, le risque est aussi grand d'y laisser sa peau. C'est ce qui est arrivé, à un jeune couple, vendredi 10 août 2012, vers 20h. Roulant dans un taxi, le véhicule a brusquement fait tonneau, au bout de la route, au niveau du terrain vague du C.n.r.tv, à Kombo-Matari. Les deux conjoints sont morts sur-le-champ. Il y aurait pu avoir une troisième victime, leur fille, n'eût été le père qui lui avait demandé de renoncer à les accompagner.

Quatre jeunes garçons ont par contre échappé à la mort

Quatre jeunes, la vingtaine révolue, ayant pris place dans un taxi de marque Toyota «Titanic», ont frôlé la mort, jeudi 16 août 2012, sur le tronçon de route Nkombo-Moukondo, vers l'arrêt de bus «Maloubé». Ces jeunes rentraient chez eux, après une journée de détente passée à Kintélé, sur la route nationale n°2, lorsque le chauffeur a perdu le contrôle du volant. La voiture est sortie de la chaussée, avant de s'immobiliser dans un caniveau. Une forte odeur d'essence embaumait le lieu de l'accident. La carrosserie du taxi a été brisée à moitié. Les quatre occupants s'en sont sortis indemnes. Heureusement! Le non respect du code de la route et l'état d'ébriété du chauffeur seraient à l'origine de cet accident.

Témoignage

Patrice Missamou et Saturnin Kombo, un double deuil dans la grande famille de la presse congolaise

Il n'y a pas beaucoup à se réjouir des fantaisies du destin. Elles se font toujours à nos dépens, et de la manière la plus cruelle. Ainsi, en l'espace de quelques jours seulement, deux membres de la grande famille de la presse congolaise viennent d'être rappelés à Dieu, de la manière la plus surprenante. L'un s'est éteint dans la solitude d'une chambre, l'autre dans celle d'un lit d'hôpital, presque à l'insu de tous. Douleur normale, mais vaines interrogations. Patrice Missamou, responsable commercial de La Semaine Africaine, et Saturnin Kombo, ancien de l'Imprimerie Saint-Paul, passé à l'Imprimerie du quotidien Les Dépêches de Brazzaville, avaient plus d'un point en commun. Tous deux étaient jeunes et, donc, établis dans le bénéfice du temps et de la durée; tous deux apparaissaient en bonne forme physique aux yeux de nous qui les avons côtoyés. Malgré des parcours particuliers, tous deux ont aussi partagé une vie professionnelle épanouie au sein de leurs équipes respectives qui confectionne, directement, ou indirectement, les journaux pour lesquels ils travaillaient. Avec l'auteur de ces lignes, ils avaient aussi en commun, outre ce passage par La Semaine Africaine, un rapport de joyeuse affection, si ce n'est de véritable déférence. Sans parler du fait que tous deux étaient aussi, pour moi - et c'est important - dans les transhumances de la vie, des «petits-du-quartier». Certes, la tra-

dition est noble, qui nous impose de nous répandre en paroles laudatrices sur la personne de nos morts. Le brigand de grand chemin se pare de soudaines vertus, dès lors qu'on vient à en parler au passé. Routine plus insouciant pour nous autres journalistes. Pourtant, je peux l'assurer, ni Patrice ni Saturnin n'étaient des voyous dont on réécrirait la vie et l'histoire en termes faussement pompeux. Tous deux étaient des jeunes gens posés, d'une exquise courtoisie et dont le sourire mettait toujours à l'aise ceux à qui ils étaient adressés. Etait-ce cela, le «petit-quelque-chose» qui nous aurait mis la puce à l'oreille et nous alerter sur le drame intérieur qui les consumait? Je le redis: les questions sont d'une telle inutilité à l'heure où nous ne pouvons parler avec eux et entendre leurs réponses directes. Je ne les pose que par simple rhétorique. Et, aussi, pour saluer des vies littéralement tronquées et pour lesquelles on aurait bien aimé pouvoir dire au destin: «Attends un peu; ils ont leur vie devant eux!». Questions inutiles, vaines paroles: ils ont quitté la terre des hommes. Dans la foi que nous partageons en même temps que les devoirs d'une exaltante profession qui ne se résume pas qu'à ceux qui écrivent, parlent au micro ou se présentent devant la caméra, mais est faite de mille mains qui s'affairent pour que, chaque jour, une information puisse parvenir à des milliers d'anonymes, nous tirons le réconfort



Patrice Missamou.



Saturnin Kombo.

d'une vie en Dieu. Et de retrouver celles que nous supposons joyeuses, surtout si nous y joignons ceux qui, dans un passé récent encore, nous ont quittés. En format très particulier, je pense ici à cet aîné dans la presse, Fulbert Kimina-Makumbu, «F.K.M-Pilote», dont l'aviation de la presse sportive savait pouvoir décoller et atterrir sans craindre les turbulences dont Dieu sait que nos stades sont couverts à chaque coup de passion. 50 ans de présence dans les colonnes de La Semaine Africaine en ont fait une référence d'exemplaire fidélité. A sa mort, en janvier de cette année, les journaux avaient été unanimes. La Semaine Africaine, c'est normal, avait salué la mémoire d'un «géant de la pres-

se»; Les Dépêches de Brazzaville, délicate attention, tirait quant à lui son chapeau à «un doyen». Je rappelle ces faits parce qu'à l'époque, il semblait superflu d'ajouter au flot qui avait accompagné la dépouille mortelle de notre grand Fulbert vers la terre de ses ancêtres là-bas, près de Boko. Aujourd'hui que, de nouveau, la mort frappe aux portes de la presse, il n'y a rien de superflu à dire aux confrères et collègues de La Semaine Africaine et du quotidien Les Dépêches de Brazzaville que je partage, vraiment, leur tristesse, et à leurs familles que mes condoléances sont sincères.

Albert MIANZOUKOUTA
Journaliste à Radio Vatican

Cape (Coordination d'appui au processus électoral)

Ce qu'il faut faire, pour améliorer l'organisation des élections au Congo

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités pour une large participation de la population aux élections législatives de 2012, la Cape (Coordination d'appui au processus électoral), une plateforme regroupant une vingtaine d'O.n.gs qui œuvrent dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance, a réalisé un certain nombre d'opérations. La publication du rapport général de toutes les étapes de ce projet financé par le P.n.u.d (Programme des Nations unies pour le développement) a fait l'objet d'une conférence de presse, vendredi 10 août 2012, au siège de l'Adhuc (Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral), à Brazzaville, animée, conjointement, par Augustin Moulou, chargé des programmes à l'Adhuc, et Kevin Mviri, chargé des questions juridiques à la Cape. Dans son rapport, la Cape indique que l'organisation des élections législatives a été entachée de dysfonctionnements et des cas d'irrégularités. Dans ses recommandations, la Cape propose ce qu'il faut faire pour améliorer l'organisation des élections au Congo.



Kevin Mviri (à gauche) et Augustin Moulou.

Dans l'introduction générale de son rapport sur les élections législatives de 2012 au Congo, la Cape a rappelé l'article 21 alinéa 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule que «la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote». Structuré en trois parties, le rapport général de 17 pages de la Cape aborde les questions préélectorales, électorales et post-électorales. Dans l'ensemble, la coordination d'appui au processus électoral estime

que la campagne électorale a été disproportionnée, du fait que «certains candidats ont utilisé les moyens matériels et financiers de l'Etat ou les moyens financiers colossaux dépassant leurs revenus. Les médias n'ont pas pu respecter le principe d'égalité comme l'indique la loi, en période de campagne électorale. Ils ont été à la merci des bourses des candidats ou des partis politiques. Ceci est dû aussi à l'incapacité de l'organe de régulation des médias, à savoir le Conseil supérieur de la liberté de communication, qui n'a pas pu garantir ces droits», souligne le rapport. Toutefois, si les élections législatives se sont déroulées dans un climat apaisé, la Cape fait constater qu'il y a eu un dys-

fonctionnement et des cas d'irrégularités dans l'organisation des scrutins. Il s'agit, entre autres, de: - la non distribution des cartes électorales à tous les électeurs; du faible taux de participation; de la corruption des agents électoraux; - l'achat de conscience; - la falsification des actes de naissance; - la non remise des formulaires de résultats aux délégués de candidats, dans certains bureaux de vote; - la non affichage des résultats; - la non impartialité des agents électoraux; - l'influence des membres de la Conel par les partis politiques

et les autorités politiques et administratives; - le vote multiple avec de nombreuses procurations et actes de naissance produits; - la non utilisation des scrutateurs dans le dépouillement; - l'utilisation abusive des procurations, etc. Consciente de tous ces faits, la Cape recommande, pour les élections futures, de faire un recensement spécial pour constituer un corps électoral fiable; faire un nouveau découpage électoral tenant compte de critères déontologiques; mettre en place une police anticorruption, etc.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Interpellation du gouvernement au sénat

Le social au cœur des préoccupations des sénateurs

Le gouvernement de la République était face aux sénateurs, le samedi 18 août 2012, dans la salle des conférences internationales du palais des congrès, à Brazzaville. Seulement 13 ministres sur 23 interpellés se sont succédé à la tribune du sénat, pour apporter leur éclairage aux préoccupations soulevées par les sénateurs, lors d'une séance présidée par Vincent Ganga, premier vice-président du sénat. Les questions des sénateurs ont porté sur le social, l'éducation, la santé, les logements sociaux, le foncier, le panier de la ménagère, la carte des commerçants, etc. Durant six heures de temps, les débats, retransmis en direct à la radio et à la télévision nationales, ont permis de faire le point de certaines affaires au niveau du gouvernement.

L'interpellation du gouvernement par les deux Chambres du parlement n'a pas un enjeu politique important, en raison de la nature de séparation des pouvoirs qu'exige le régime présidentiel. Elle permet, néanmoins, d'avoir un éclairage sur la manière dont le gouvernement conduit les affaires de l'Etat. Samedi dernier, les questions des sénateurs étaient, entre autres, liées au départ à la retraite de plus de 2.500 cadres qui remplissent les conditions générales d'accès au corps hors-catégorie, la retraite automatique, le déficit des enseignants dans l'enseignement primaire et secondaire, l'inflation des prix des denrées alimentaires, la situation des réfugiés rwandais vivant au Congo, l'accès aux logements sociaux, etc. Prenant la parole en premier, le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle socio-culturel, ministre du travail et de la sécurité sociale, Florent Ntsiba a, tant bien que mal, essayé de répondre à la question du sénateur Jacques Mapekou qui estime que les retraités vivent un véritable calvaire en deux temps. «Premièrement, ils doivent courir pendant 5, 6, voire 7 ans, derrière des dossiers qui végètent d'abord à la fonction publique. Ensuite, ils doivent encore attendre pendant des années, le paiement du rappel de la période allant de la date de la coupure du salaire à celle du paie-

ment de la première pension... Nombreux des retraités meurent sans avoir touché le moindre centime» de leurs droits à la retraite, après avoir rendu de bons et loyaux services à la République. Tout en reconnaissant que l'administration congolaise accuse de nombreuses faiblesses, le ministre d'Etat Florent Ntsiba a fait savoir que le gouvernement s'emploie à y remédier progressivement. «La retraite sera automatique pour les agents de l'Etat admis à faire valoir leurs droits à la retraite en 2012. Leurs pensions seront payées en 2013. Pour ceux qui iront à la retraite en 2013, la collecte des informations nécessaires à la liquidation de leurs pensions débuteront dès la semaine prochaine», a-t-il dit. Le ministre des affaires étrangères et de la coopération, Basile Ikouébé a, quant à lui, éclairé la lanterne des sénateurs sur le retour, dans leur pays, des 8.980 réfugiés rwandais vivant au Congo depuis 1997. «Le 30 juin 2013, nous prononcerons la clause de cessation du statut de réfugiés rwandais au Congo. Dans la gestion d'un dossier aussi humanitaire, nous devons nous conformer aux conventions internationales. Ces réfugiés auront le choix entre, rentrer volontairement chez eux, rester au Congo en remplissant les conditions de séjour ou la possibilité d'aller ailleurs avec le concours du H.c.r (Haut-commissariat aux réfugiés)».

S'agissant du camp rwandais de Kintélé qui existe depuis 15 ans, Basile Ikouébé pense que cette situation sera réglée, dès la prononciation de la clause de cessation du statut de réfugiés. Intervenant sur la situation des logements sociaux, Claude-Alphonse N'Silou a rappelé la volonté du chef de l'Etat de donner la priorité aux ménages à revenus moyens. «C'est la raison pour laquelle nous avons bloqué la question des logements. Sur les 1.031 logements finis, 131 seulement ont été attribués, selon les diversités sociologiques et sociales», a-t-il répondu. Pour Claudine Munari, la flambee des prix des produits dans notre pays repose sur le triptyque: insuffisance de l'offre de produits sur le marché; inflation importée et faiblesse du pouvoir d'achat du plus grand nombre de Congolais. «La réalité, aujourd'hui, est que la couverture de la demande nationale reste tributaire à plus de 68% des importations, avec pour conséquence, une inflation importée... Ni les homologations ni le contrôle des prix ne peuvent, malheureusement, à eux seuls, contenir la hausse des prix sur le marché national. Les prix d'achat des produits importés étant, pour l'essentiel, libellés en dollar, les fixations du court de ce monnaie impactent inéluctablement les prix de vente de ces produits sur notre territoire», a indiqué la ministre du commerce qui a porté à la connaissance des sénateurs que le délai de délivrance de la carte de commerçant est désormais de 48 heures. Tout en reconnaissant la lenteur de la procédure de recrutement à la fonction publique, Rosalie Kama-Niamayoua, la ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a dit que les recrutements se font tout de même régulièrement dans son département. «Jusqu'à présent, nous attendons le recrutement de 2011. Celui de 2012 n'a pas encore démarré. Nous avons énormément de déficit d'enseignants au niveau du primaire. Les quotas qui nous sont réservés ne répondent pas toujours à notre demande... Il y a, aussi, les départs à la retraite qui ne sont pas comblés et surtout les départs vers les secteurs plus rémunérateurs, sans l'autorisation du Ministère de tutelle», a-t-elle expliqué. C'est pourquoi son Ministère exige l'augmentation des quotas des enseignants à recruter, l'accélération de la procédure de recrutement au niveau de la fonction publique et, surtout, la mise en place de la fonction publique territoriale. Interpellé par le sénateur André Ikongo-Logan, sur les dispositions qu'il entend prendre pour que les terrains qui seront libérés suite à la délocalisation des casernes et camps militaires, afin qu'ils ne soient pas pris d'assaut par «des riches qui, faute de sortir leur argent du pays pour le déposer à l'étranger, compte tenu des mesures drastiques prises en matière de migration de fonds, n'ont plus qu'une seule possibilité pour blanchir leur argent: l'investissement dans l'immobilier», a-t-il argumenté. Répondant à cette préoccupation, le ministre Pierre Mabilia a signifié que ces terrains réintégreront les réserves foncières de l'Etat. «Ils ne pourront faire l'objet d'aucune mutation domaniale et susceptible d'appropriation privée... Il demeure une dépendance domaniale conformément à la législation en vigueur». En outre, il a fait remarquer que le centre sportif est devenu propriété de l'Etat congolais en vertu du principe de la succession des Etats en matière des biens après l'accession de notre pays à la souveraineté internationale. «La société X-Oil n'a pas occupé cet espace selon les formes et conditions prescrites par les lois et règlements en vigueur. D'où son déguerpissement des lieux», a-t-il poursuivi.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Journée internationale de la jeunesse

Pour un monde meilleur en association avec les jeunes

A l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, célébrée le 12 août de chaque année, Anatole Collinet Makosso, ministre de l'éducation civique et de la jeunesse, a livré un message à l'endroit des jeunes, samedi 11 août 2012, à son cabinet de travail, à Brazzaville. Pour cette année, la célébration de cette journée était placée sous le thème: «Construire un monde en association avec les jeunes». Cette journée vise l'organisation des activités promotionnelles et d'appels de fonds pour soutenir le Fonds des Nations unies pour la jeunesse.

La journée internationale de la jeunesse permet de promouvoir, tout particulièrement, auprès des jeunes, plusieurs activités prioritaires, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'environnement et des loisirs. S'agissant du contexte international, la célébration de cette journée a été marquée, entre autres, par le renforcement des valeurs de paix, parmi les jeunes, la communication pacifique entre jeunes et les jeux olympiques de Londres qui ont favorisé le brassage des jeunes du monde entier.



Anatole Collinet Makosso.

Au plan continental, il convient de noter que la tenue, du 12 au 14 septembre 2012, à Addis-Abeba, en Ethiopie, de la 4^{ème} conférence des ministres de la jeunesse de l'Union africaine a permis d'apprécier la mise en œuvre des décisions issues du sommet de Malabo, en Guinée Equatoriale, de juillet 2011, dont la thématique portait sur l'accélération de l'autonomisation des jeunes, pour le développement durable du continent. La rencontre des ministres de la jeunesse a permis de mettre en place des normes minimales communes sur le développement de la jeunesse en Afrique.

Au Congo, les préoccupations de la jeunesse sont clairement définies dans le projet de société du président de la République, «Le chemin d'avenir». Celles-ci font l'objet d'une attention particulière du gouvernement au niveau de l'emploi, de la scolarisation, de l'offre des loisirs, des mécanismes de protection, d'insertion et de réinsertion.

Saisissant cette occasion, le ministre Anatole Collinet Makosso a exhorté la jeunesse congolaise à s'impliquer dans toutes les initiatives prises en sa faveur, pour son épanouissement et le développement harmonieux du Congo.

De plus, le ministre de la jeunesse a, au nom du gouvernement, adressé des félicitations au conseil national de la jeunesse et à l'ensemble des jeunes, «pour le comportement civique dont ils ont fait preuve à la suite des événements tragiques du 4 mars 2012 et lors des élections législatives de juillet et août 2012. De même, permettez-moi, chers jeunes, qu'en votre nom, que je rende un hommage mérité à Son Excellence Denis Sassou Nguesso, président de la République, chef de l'Etat, pour le grand intérêt qu'il ne cesse d'accorder à la jeunesse congolaise. J'adresse, également, mes vives félicitations aux agences du système des Nations unies et autres partenaires, pour leur appui multiforme aux préoccupations des jeunes», a-t-il déclaré.

Signalons que l'institutionnalisation de cette journée est une initiative formulée par la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, organisée du 8 au 12 août 1998, à Lisbonne, au Portugal, à l'occasion du premier Forum mondial de la jeunesse, tenu en 1991, à Vienne, en Autriche.

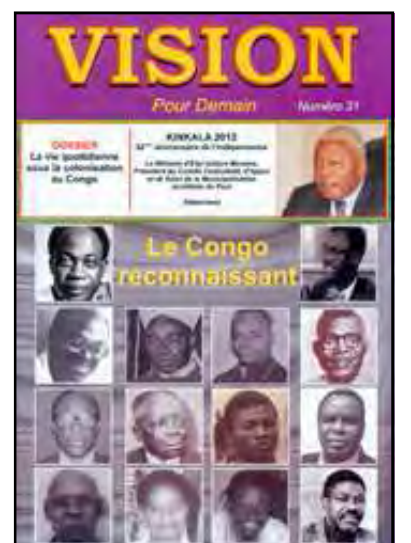
Esperancia MBOSSA OKANDZE

Presse

Une édition de «Vision Pour Demain» sur le Pool

Le magazine «Vision Pour Demain» a consacré son numéro 31 à la célébration du 52^{ème} anniversaire à Kinkala, chef-lieu du département du Pool. Intitulé «Le Congo reconnaissant», il comporte une interview de Claude Ernest Ndalla sur l'accession du Congo à l'indépendance et présente les figures historiques du Pool.

Pour tous renseignements: 06.663.18.03.



4^{ème} circonscription de Makelekelé (Brazzaville)

Anicet Wilfrid Mpandou promet de poursuivre en justice le journal «Le Glaive» pour diffamation

Dans sa parution n°00 du lundi 13 août 2012, le journal «Le Glaive» a publié, en page 2, un article intitulé: «Psychose électorale à Kinsoundi: Willy Mantsanga déclare: «Il n'y a que trois bandits armés au Congo: Sassou Nguesso, Ntumi et moi». Réagissant à cet article qu'il considère comme «diffamatoire et mensonger», le député de la quatrième circonscription de Makelekelé, Anicet Wilfrid Mpandou a réfuté toutes ces allégations et promet d'ester en justice ce journal. Il l'a fait savoir, vendredi 17 août 2012, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue à son domicile, à Kinsoundi, dans le premier arrondissement de Brazzaville.



Anicet Wilfrid Mpandou.

Plus qu'un article de presse, l'auteur qui s'affiche comme militant ou sympathisant d'un parti politique tente, plutôt, de régler un problème personnel avec le député. Surpris de tous les faits consignés dans cet article injurieux, Anicet Wilfrid Mpandou a rejeté en bloc toutes ces «allégations non fondées». Par ailleurs, l'auteur de cet article a qualifié le député de «voyou de la République» et de «psychopathe» qui doit subir un «traitement psychanalytique ou la prière». Selon lui, Willy

Mantsanga aurait mené une «campagne musclée parsemée de menaces, d'actes de violence, de fraudes, de banditisme de bas étage et autres», peut-on lire dans cet article rédigé sur une page. Preuve à l'appui, le député élu dans la quatrième circonscription de Makelekelé a balayé d'un revers de la main toutes ces affirmations gratuites qu'il a qualifiées de «diffamatoires». Pour Anicet Wilfrid Mpandou, ce sont les partisans de son adversaire qui ont, plutôt, semé la terreur dans les bureaux de

vote. A ce sujet, il a montré à la presse les photos où un président du bureau de vote a été passé à tabac par les partisans de son adversaire. Il ne reconnaît pas avoir accusé le M.c.d.i d'avoir déchiré deux de ses banderoles, ni Parfait et Landry Kolelas ou Hélot Mampouya d'être les responsables directs de la mort de feu Bernard Kolelas. «Je suis bien conscient que ces banderoles ont été déchirées par un véhicule», a-t-il dit. Ensuite, il s'est interrogé sur quelle base, il aurait pu, comme l'écrit le journal, «pistonner l'administrateur-maire de Makelekelé à son poste», «menacer un agent de la Conel ou «un gendarme par une arme, ordonner un assaut contre des agents de l'ordre» ou «assener un coup au visage de Madame Mayenda Corine». Le député Mpandou ne se reconnaît pas dans tout ce que rapporte le journal «Le Glaive», dont le nom du directeur de publication et les contacts téléphoniques semblent être des faux. C'est pourquoi, l' élu de Kinsoundi a décidé d'ester en justice contre ce journal, pour «diffamation et mensonges graves» contre sa personne. Il a promis, par ailleurs, d'aller jusqu'au bout de cette affaire, afin de redorer son image ternie par la publication de cet article destiné à le noircir. «Je ne me laisserai pas faire», a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Cyr Armel YABBAT-NGO



**Message de la Direction Générale de la Banque
Congolaise de l'Habitat (BCH)**

**À
Son Excellence Monsieur le Président de
la République**

Excellence Monsieur le Président de la République,

La municipalisation accélérée du Pool est le signe de votre inlassable volonté de faire du CONGO un pays émergent, à l'horizon 2025.

Les ouvrages réalisés, joyaux de Kinkala, témoignent de votre implication personnelle dans la modernisation, l'industrialisation et la paix, afin de doter notre pays des infrastructures nécessaires à son développement.

S'inscrivant dans la même dynamique et dans sa vocation de banque citoyenne, la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) se place en maillon important dans le processus du développement du pays, car le bâtiment ou le logement est un référentiel de croissance.

Ne dit-on pas, en effet, «*quand le bâtiment va, tout va?*».

A l'occasion des 52 ans de l'accession du CONGO à l'indépendance, nous avons l'honneur de vous adresser nos sincères félicitations pour vos efforts et votre ferme volonté d'assurer le bien-être au peuple Congolais.

Que vive le 52^{ème} anniversaire du CONGO à Kinkala!

Le Directeur Général

Fadhel GUIZANI





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ecobank et Banco Espírito Santo signent une alliance portant sur le commerce et les investissements en Afrique

Lomé - 23 Juillet 2012: La troisième plus importante banque commerciale du Portugal, Banco Espírito Santo, («BES») et le Groupe Ecobank, principal groupe bancaire panafricain avec une présence dans 32 pays africains, ont conclu un accord de coopération pour le développement du commerce et des investissements entre le Portugal et l'Afrique.

Le protocole d'accord, qui a été signé au siège de BES, à Lisbonne le, 13 Juillet 2012, prévoit un effort conjoint et une étroite coopération s'appuyant sur le réseau de clients et de filiales des deux banques pour soutenir et encourager le commerce et les investissements entre le Portugal et l'Afrique et notamment dans les pays lusophones d'Afrique.

M. Arnold Ekpe, Directeur Général du Groupe Ecobank, a fait remarquer: *«Nous nous réjouissons de la perspective de travailler avec BES, pour développer le commerce et les investissements entre le Portugal et l'Afrique. Ecobank est, actuellement, présent dans 3 pays lusophones et cette alliance va nous permettre de tirer parti de notre présence et de la connaissance que nous avons de ces pays autant que des autres pays en Afrique où nous sommes présents, afin de mieux servir les clients de BES du Portugal et d'Europe opérant en Afrique».*

M. Ricardo Salgado, président de BES, a ajouté: *«Il existe, déjà, un lien profond entre le Portugal et l'Afrique, en raison de notre héritage commun. Nous attendons de travailler en étroite collaboration avec Ecobank, pour capitaliser sur les opportunités commerciales et d'investissement qui sont en train de se développer, en particulier en raison de l'accroissement des échanges entre le Portugal et l'Afrique»*

A propos de BES

Etabli à Lisbonne, Banco Espírito Santo, plus grande banque du Portugal par la capitalisation boursière, est présente dans 25 pays et sur 4 continents. Elle se concentre sur les géographies ayant des liens culturels et économiques avec le Portugal. La Banque organise son

activité autour de six segments opérationnels: Banque Commerciale Nationale, Banque Commerciale Internationale, Banque d'Investissement, Gestion d'Actifs, Marchés et investissements stratégiques et Corporate Centre. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse <http://www.bes.pt/>.

A propos de Ecobank

Constitué à Lomé, Togo, Ecobank Transnational Incorporated est la maison mère du groupe Ecobank, le principal groupe bancaire régional indépendant d'Afrique. Le groupe est présent, actuellement, dans 32 pays africains, à savoir: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo (Brazzaville), Congo (République Démocratique), Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Le groupe est également représenté par une filiale dénommée EBI S.A, à Paris. ETI a également des bureaux à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, et à Londres, au Royaume Uni. ETI est cotée sur les places boursières de Lagos, à Accra, et à la BRVM, à Abidjan (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine – UEMOA). Le groupe est détenu par plus de 600 000 actionnaires institutionnels et individuels locaux et internationaux. Il emploie 18 321 personnes, ressortissants de 35 pays, dans plus de 1 180 agences.

Ecobank est une banque universelle offrant les produits et services de la banque de grande clientèle, de détail d'investissement et les services monétiques, aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux agences internationales, aux moyennes, petites et micro entreprises, et aux particuliers.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: www.ecobank.com

Grands séminaires de théologie et de philosophie de Kinsoundi

Par une messe, la communauté a rendu hommage à Grégoire Idzounou

Chrétien pratiquant, qui vivait sa foi catholique quotidiennement, malgré sa maladie mentale, Grégoire Idzounou a été porté en terre, au cimetière de Loukanga, en banlieue sud de Brazzaville, lundi 13 août 2012. Son inhumation a eu lieu après une messe de requiem, dans la chapelle du grand séminaire, présidée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) et premier recteur congolais du grand séminaire cardinal Emile Biayenda. Plusieurs prêtres y ont concélébré: les abbés Gervais Protas Yombo et Antonio Mabiala, actuellement recteurs du théologat et du philosophat, Sébastien Zoubakéla, Jacques Bouékassa et Mesmin Prosper Massengo, qui se sont eux aussi succédé à la tête de cette maison de formation.

La petite chapelle qui a accueilli, pour la première fois une messe des funérailles, celle de «Tata Grégoire» Idzounou, était bondée de monde. Les autres chrétiens se sont contentés de la cour du grand séminaire pour participer à la messe. Il s'agit des religieux, religieuses, les séminaristes, les amis et proches, venus soutenir la famille, par la prière et pour implorer le repos de l'âme du défunt.

Dans son homélie, l'abbé Sébastien Zoubakéla a retracé les vertus de Grégoire Idzounou. Il était un chrétien vivant à Kingouari, mais, qui préférait prier au grand séminaire et au Carmel à Kinsoundi. Malgré sa maladie mentale, «Tata Grégoire» fut batailleur malade, mais endurant et patient. Le prédicateur s'est interrogé en ces termes: «Malgré les guerres que nous avons connues, comment ce papa se protégeait-il? Répondant à cette question, l'abbé

Zoubakéla a souligné: «Il savait que pour vivre, il devait croire à Dieu et il a continué à vivre sa vie solitaire avec beaucoup de foi et beaucoup de dépendance». Comme l'indique le nom «Idzounou», qui veut dire paix. Effectivement, c'est dans la paix que «Tata Grégoire» est mort, il a vécu dans la discrétion, dans la paix, dans la sérénité, la foi et l'espérance. Pour suivre sa prédication, l'abbé Sébastien a relevé que Grégoire était un martyr blanc, qui a témoigné de sa foi tout au long de sa vie. Confesseur de la foi, il a su affronter les épreuves de la vie dans un esprit de foi. «Quand on est mobilisé par une expérience, la distance ne compte plus et Papa Grégoire nous laisse une foi indélébile», a-t-il déclaré, en ajoutant: «C'est un papa, qui a reçu des moqueries, des critiques, mais il gardait toujours sa foi en Dieu». Au terme de son homélie, l'abbé Zoubakéla a formulé un vœu à l'illustre disparu: «Tous les recteurs qui ont évolué et évoluent dans cette maison, tu les as connus et sont ici présents. Nous te demandons d'être notre intercesseur, pour que nous suivions aussi ton chemin. Que Dieu accueille ton âme et nous don-



La dépouille mortelle de Grégoire Idzounou.

ne la force que tu avais pour suivre tes pas!», a-t-il conclu. L'accompagnement du chant liturgique a été soigneusement assuré par les grands séminaristes.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Centre de retraite Vouéla (archidiocèse de Brazzaville)

Une retraite spirituelle pour le mois de septembre

Date: du 2 (soir) au 11 septembre 2012 (matin)
Thème: «Je jouerai pour toi sur la harpe à dix cordes»
Ce verset du psaume 144 est le fil conducteur de notre parcours qui nous conduira, pendant huit jours, à laisser résonner toutes les cordes pour découvrir l'âme sonore de qui se consacre à Dieu, l'âme qui chante, joue et danse. C'est un appel à retrouver cette âme «joyeuse et droite» qui seule est capable d'une authentique vie de foi. Toute l'écriture en témoigne, la véritable attitude biblique, c'est la joie, l'allégresse, l'exultation; une attitude profonde, authentique et non superficielle. Ce verset nous introduit aussi d'une part à la contemplation du visage de Jésus-Christ, modèle de la vie du disciple, d'autre part à l'expérience de la prière, source et respiration de cette vie. Enfin, ce verset met en relief quelques facettes qui constituent la trame essentielle de notre vécu. Tous les événements que nous avons vécus, tout ce que nous sommes, doit résonner dans un chant de louanges. Si nous trouvons que certaines cordes sonnent faux, nous essaierons, avec la grâce de l'Esprit, de les réaccorder. Bien accordées, elles peuvent susciter une existence symphonique, harmonique dans ses différentes dimensions: vocation, préparation aux choix décisifs, rapports quotidiens, travail, souffrances, épreuves...

Contact:
Saturnin Cloud BITEMO, SJ
Tél.: +242 06 921 85 30
Email: crbitemo@yahoo.fr

Imprimerie Saint-Paul

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur. Une remise est accordée aux clients fidèles. L'Imprimerie Saint-Paul est située non loin de la Cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Pour de plus amples renseignements:

Tel: (242) 560.39.11 ou 666.43.09

Tel: (242) 525.35.17

L'ISP: 78 ans de savoir-faire à vous plaire

Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville de Brazzaville
Tél: (00242)06.668.58.14/05.775.69.43, B.P: 15.244
E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
République du Congo

«SOLUTIONS CONSULTING ET SERVICES»

SCS-SARL
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: 30, Avenue Nelson MANDELA, Centre-ville, Brazzaville.
RCCM: numéro CG/BZV/12 B 3304
REPUBLIQUE DU CONGO.

CESSION DES PARTS SOCIALES
DEPART DE TROIS ASSOCIES
AMENDEMENT DES STATUTS

Aux termes d'un procès-verbal extraordinaire de décision collective de la Société A Responsabilité Limitée reçu le 27 juillet 2012, par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 1^{er} août 2012, sous Folio 135/2, numéro 2409, la cession des parts, le départ de trois associés et l'amendement des statuts ont été décidés.

Ainsi, les trois associés, à savoir: Messieurs Christophe Arnaud ATHANAS, BOUANGA Edmond et BOUANGA Léopold décident de céder la totalité de leurs parts à Monsieur Jocelin MOUANGASSA et Madame Annie Flore MILENDZI, qui deviennent les deux associés de la société dénommée «SOLUTIONS CONSULTING ET SERVICES».

Par conséquent, les trois associés cédants, cités supra, quittent ladite société.

Etant donné la cession des parts sociales aux deux associés, ayant entraîné un changement au sein de ladite société, les statuts sont subséquemment appelés à être amendés.

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Programme des Nations Unies pour le Développement

AVIS DE VACANCE DE POSTE

(Interne et Externe)

Les valeurs fondamentales des Nations Unies:
Intégrité. Professionnalisme. Respect de la diversité

Le bureau de la Représentation du Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, à Brazzaville, recherche: pour le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

| Titres des postes | Durée et type du contrat | Lieu d'affectation | Date prise de fonction |
|-------------------|--------------------------|--------------------|------------------------|
| Un (1) Chauffeur | SC-1 an | Brazzaville | Dès que possible |

Les candidatures (lettre de motivation non manuscrite, CV, P11, copies des diplômes, certificats de travail, nom, adresse et téléphone de 3 personnes référence professionnelle doivent être adressées, sous pli fermé, avec la mention «Avis de vacance de poste de ... (préciser le poste)» sur l'enveloppe, à: Monsieur le Représentant Résident du PNUD
Angle Avenue Foch/Rue Behagle
Brazzaville, République du Congo

Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher du PNUD (Guérite entrée), ou de se connecter au site du PNUD Congo, Brazzaville (<http://www.cg.undp.org>), pour obtenir les renseignements complémentaires sur les termes de référence du poste.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES
N.B. Seuls les candidats répondant au profil du poste et ayant joint le formulaire P11 dûment complété seront contactés.
COG10 32001 00081827 ACTIVITY2 COG 001981 12000 00036 71400

Date limite de dépôt des candidatures: 25 août 2012

Brazzaville, le 10 août 2012

Eloi KOUADIO IV
Représentant Résident Adjoint

Congrès sous-régional du Renouveau charismatique catholique à Bangui (RCA)

«Une occasion de rencontre, de formation, de prière et de partage d'expérience»

Du lundi 30 juillet au dimanche 5 août 2012, s'est tenu à Bangui, en République Centrafricaine, le congrès sous-régional du Renouveau charismatique catholique. La rencontre a connu la participation de 547 délégués venant du Cameroun, du Tchad, du Gabon, du Congo et de Centrafrique, pays hôte. La délégation du Congo était composée de 66 personnes venues des diocèses de Pointe-Noire, Kinkala, Nkayi, Brazzaville, Owando et Impfondo, dont les délégués sont arrivés par route. La délégation congolaise comprenait Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, délégué de la Conférence épiscopale du Congo auprès du Renouveau, 8 prêtres, une religieuse et 56 laïcs. On a noté la présence de sœur Julienne Mesedem, originaire du Cameroun, déléguée de l'Afrique francophone à l'Iccrs (International catholic charismatic renewal services), et de M. Dieudonné Bagamboulou, de Centrafrique, responsable du Renouveau charismatique catholique de la sous-région de l'Afrique centrale (Afsci) et président du comité d'organisation du congrès.

En raison de la cérémonie d'installation, le dimanche 29 juillet 2012, du nouvel archevêque de Bangui, Mgr Dieudonné Nzapalainga, ordonné une semaine plus tôt, le congrès n'a débuté que le lundi 30 juillet, par une messe présidée par Mgr Nzapalainga, qui avait à ses côtés Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, président de la Conférence épiscopale du Congo, président de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale), et plusieurs prêtres dont ceux du Congo. La messe a eu lieu à la grotte mariale de l'église Saint Sauveur.

Lors de cette messe d'ouverture, l'archevêque de Bangui, dans son homélie, a mis l'accent sur la mission du Saint-Esprit, troisième personne de la Sainte Trinité. Il a saisi l'occasion pour exhorter les membres du Renouveau charismatique catholique à se laisser guider par l'Esprit-Saint. Il a dénoncé le comportement de ceux qui abusent de la naïveté des autres, et a recommandé la fréquentation de la Parole de Dieu, l'exercice du discernement. Puis, des allocutions ont été prononcées pour marquer l'ouverture officielle de ce grand moment qui reste marquant dans l'histoire du Renouveau de l'Afrique centrale. Ainsi, M. Dieudonné Bagamboulou, en sa qualité de président du comité d'organisation du congrès, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a, aussi, exprimé toute sa recon-

naissance à l'endroit des évêques qui ont bien voulu marquer l'événement de leur présence et à l'égard de toutes les



La délégation congolaise au congrès de Bangui.

autorités administratives et religieuses, pour leur concours à la tenue du congrès. L'aumônier national en Centrafrique, après avoir exprimé sa joie de voir ce congrès se tenir à Bangui, a défini le concept de la paix qui, selon lui, n'est pas seulement l'absence de guerre, mais exclut la peur. Elle est un état caractérisé par la joie, la prospérité et la santé. Il a souligné l'importance de la paix dans la société. Avec pour thème général: «Heureux les artisans de paix, ils seront appelés fils de Dieu» (Mt 5,9), les enseignements de ce congrès ont porté sur les sous-thèmes: «Célébrer l'évangile de la paix»; «La famille Eglise domestique»; «D'où



Mgr Louis Portella Mbuyu.

viennent les guerres, d'où viennent les batailles parmi vous?»; «Restez toujours joyeux»; «Les exigences de la paix»; «Femme et paix»; «Jeunesse et paix»; «Institution de justice et paix»; «Forces de sécurité et paix»; «Politique et paix». Tous ces enseignements



Mgr Dieudonné Nzapalainga.

congressistes durant les assises et à accompagner chacun tout le long de sa vie. Le mercredi 1^{er} août, un pèlerinage a été organisé au sanctuaire marial de Ngoukomba, à 23 km de Bangui, sur la route de Damara, avec montée au sommet de la montagne où chaque congressiste a reçu la bénédiction des prêtres. Ce pèlerinage a été un temps fort de prière d'adoration et d'intercession qui a eu comme clou, la célébration eucharistique, au bas de la montagne. Une campagne d'évangélisation a eu lieu, le vendredi 3 août 2012, sur le terrain de l'Ucatex, route de l'aéroport, où l'abbé Bienvenu Manamika, vicaire général du diocèse de Kinkala, a eu la charge de nourrir le peuple de Dieu sur le thème: «Chrétien, tu es artisan de la paix».

Un des grands moments de ce congrès a été, aussi, la messe sur le site central (Point zéro) qui a connu la participation de plusieurs fidèles. Cette célébration a été précédée des processions du Saint Sacrement sur quatre axes convergeant vers le Point zéro. La messe a été suivie de l'adoration du Saint Sacrement et de la prière d'intercession. Le Seigneur y a manifesté sa miséricorde et sa grâce.

La clôture du congrès est intervenue, dimanche 5 août 2012, lors de la messe dite par l'aumônier national du Renouveau charismatique catholique de la RCA, au Parc du cinquantenaire. A cette messe, s'est invitée dame la pluie, mais qui n'a ni inquiété ni perturbé les fidèles.

Le congrès a été une occasion de rencontre, de formation, de prière et de partage d'expé-

ont eu lieu au Parc du cinquantenaire. Les travaux du congrès se sont organisés autour des séances plénières, des conférences, des moments de prière personnelle et communautaire, des moments d'adoration du Saint Sacrement, des carrefours en sous-groupes, pour permettre des échanges d'expériences et réfléchir sur les projets intéressant la sous-région. Jésus, notre Seigneur et Sauveur, est la Parole faite chair dans le sein virginal de la Vierge Marie. Aussi, il a été organisé une cérémonie spéciale de l'intronisation de la Parole, au cours de la soirée du premier jour des travaux. Par cet acte, Jésus était invité à rester parmi les

XX^{ème} Dimanche Ordinaire B

Ne boudons pas cet appel au bonheur!

Textes: Prov 9,1-6; Eph 5,15-20; Jn 6,51-58

Frères et sœurs,

Le monde, notre monde, a tout prévu pour provoquer nos sens et nous remplir le ventre, Saint Paul le dénonçait: «Leur dieu c'est leur ventre». Au désert, les enfants d'Israël, souffrant de la faim, au lieu de se nourrir de la Parole de Dieu (Cf. Dt 8,1-5) ne font que pleurer les viandes de l'Egypte. Oui, frères et sœurs dans le Christ, ce désir déchaîné de l'homme a pour nom cupidité ou concupiscence, c'est convoitise de la chair, convoitise des yeux, orgueil de la richesse (Cf. Jc 1,14s).

Et nous voilà, aujourd'hui plus qu'hier, inondés de loisirs, flatés sur notre soif de tout connaître, nous sommes nourris de multiples biens. Tout semble à notre portée... mais, ma sœur, mon frère, as-tu un portefeuille bien garni? Même si... nous demeurons affamés. Ces nourritures proposées ne rassasient pas vraiment. Alors, y a-t-il autre chose à manger? Ecoutons ce que nous propose la Sagesse: «Venez manger mon pain, et boire le vin que j'ai apprêté! Quittez votre folie et vous vivrez». Seul le banquet de Dame Sagesse nourrit en profondeur. A nous de ne pas boudier cette invitation au bonheur, le vrai bonheur. En effet, c'est l'annonce d'un repas tout autre, dans lequel Dieu se donne totalement. Ce que nous montre la dernière partie sur le discours du Pain de vie, proposée par Saint Jean. Le Christ vient nous rejoindre sur les chemins de notre vie égoïste, fragile et mortelle. Lors de l'eucharistie, il est là présent dans le pain et le vin, pour, sans cesse, nous donner la vie. Ce pain et ce vin sont sur l'autel: corps et sang du Christ nous engendrent à la vie! A chaque eucharistie s'effectue une rencontre qui nous transforme. Oui, l'incarnation, c'est jusque-là, la vie de Dieu donnée en nourriture. Et Saint Jean s'en émerveille: «Et le verbe s'est fait chair, et il a demeuré parmi nous» (Jn 1,14). Voilà jusqu'où va l'amour de Dieu! Ce Dieu est tellement l'amour qu'il sollicite d'être mangé. Toi homme, si avide de ceci et de cela, sois avide d'absolu et de plénitude, et non des choses périssables, qui passent; entends-toi dire: «Celui qui mange ce pain vivra éternellement!» Laissons-nous nous rassasier et nous désaltérer à la table d'un si grand mystère, pour pouvoir transmettre autour de nous l'espérance qui nous anime, l'amour qui, un jour, essuiera, finalement, toute larme de nos yeux, mais avant tout: «Prenez garde, frères et sœurs dans le Christ, à votre conduite, ne vivez pas comme des fous, mais comme des sages!» C'est cela prendre le chemin de la sagesse, qui a pour résumé: la crainte du Seigneur. Faisons continuellement notre cette prière: «Dieu des pères et Seigneur de miséricorde... donne-moi celle qui partage ton trône, La Sagesse» (Cf. Sg 9,1-4) Amen!

Abbé Antoine MADINGOU
Archiviste Cec/Cio

Ndlr: Nous proposons cette homélie à nos lecteurs, car elle reste d'actualité, d'autant plus que notre édition du vendredi 17 août 2012 ne paraît que ce mardi 21 août 2012, en raison des festivités du 15 août.

ce entre différents groupes du Renouveau charismatique de la sous-région de l'Afrique centrale. Il a permis, également, que des enfants d'une même contrée unissent leurs voix pour demander à Dieu la paix pour leurs pays respectifs, pour l'Afrique et pour le monde. De tous les enseignements, il ressort que ce qui détruit la paix en nous (paix intérieure), dans

nos familles, dans nos milieux de travail, dans nos pays et dans le monde part de notre cœur (Mt 15,18-20). On ne peut pas être artisan de la paix, si soi-même, on n'a pas la paix.

Philippe MOUNGUIALA
et Jacques DAMBA
Participants

Session de formation des éducateurs des centres d'accueil des enfants vulnérables

Renforcer les capacités des éducateurs pour un bon encadrement des enfants

Il se tient depuis le lundi 20 et ce, jusqu'au vendredi 24 août 2012, au foyer des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie à Brazzaville, la session de formation des éducateurs des centres d'accueil des enfants vulnérables de Brazzaville et de Pointe-Noire.

Organisée par le Reiper (Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture), partenaire principal de la direction de l'international et de la prospective d'Apprentis d'Auteuil de France avec l'appui de nombreux partenaires, tels le P.c.p.a Congo (programme concerté pluri-acteurs) et financé par le Ministère des affaires étrangères et l'Union européenne, cette session, qui regroupe trente

éducateurs, vise le renforcement des capacités, en vue d'un bon encadrement des couches vulnérables. Au cours de cette session, plusieurs thèmes portant sur l'amélioration des capacités, la définition des pratiques opérationnelles et la mutualisation des expériences seront développés par Catherine Musato, venue droit de la France, David Tagne, du Cameroun, et Denis Mabwa, de la R.D. Congo.



Les enfants vulnérables et la délégation de la fondation d'Auteuil. Le Reiper est une association qui regroupe vingt organisa-



Le responsable de la fondation d'Auteuil et Joseph Likibi, de l'espace Jarrot. (Ph. d'archives)

situation de rue et de vulnérabilité. Ses domaines d'intervention sont la mise en réseau des

nants auprès du public cible. Pascal BIOZI KIMINO



REPRESENTATION AU CONGO

14, rue Behagle Tél: 00(242)22 2815441/222815544/222815786/066606400 Facsimilé: 00(242)222814513
B.P. 972 Brazzaville/Congo Tél. Satellitaire: 00881631518213 E-mail: FAO-CG@fao.org

AVIS DE VACANCE DE POSTE N° 008/FRCON/2012

Date de publication: 21 août 2012
Date limite de dépôt des candidatures: 31 août 2012

Titre du Poste: **COMMIS CHARGE DES RESSOURCES D'INFORMATION**
Duré: Contrat à durée déterminée (FT), 1 an renouvelable

Grade: Lieu d'affectation: **G-4**
Occ Code: **FAO Représentation/Congo/Brazzaville**

FONCTIONS ET RESPONSABILITES:

Sous la supervision générale du Représentant de la FAO, et directe de l'Assistant du Représentant chargé de l'Administration et des Finances, et la direction technique de l'Administrateur de la technologie de l'information (ITO) du siège, le Commis temporaire à l'information fournit un soutien à la gestion des ressources d'information à la Représentation de la FAO assure la mise à jour des installations et la gestion du système de l'information et de la Technologie et des communications (TIC) et de l'équipement du bureau, et le maintien des archives et de la Bibliothèque du bureau, tant physiques et que virtuels. Plus précisément, le titulaire accomplit les tâches suivantes:

1. Technologie de l'information et des communications; · Agir en tant que point focal pour toutes les questions des TIC de la Représentation de la FAO, en relation avec le coordonnateur de la technologie (OTC) du bureau; · Aider tout le personnel du bureau dans leurs demandes de connexion et à résoudre les problèmes de base; · Assurer la liaison avec des experts techniques externes et les sociétés d'assistance, le suivi des problèmes et requêtes des utilisateurs jusqu'à la résolution totale; · Participer à la coordination, mise en place et l'utilisation des services de réseau (à savoir fichier, services d'impression, sûreté, e-mail, sauvegardes), suivant les normes de la FAO; · Faire des projets de demandes d'achats de matériel et de logiciels, conformément aux lignes directrices et des procédures. Respecter le Standard minimum de sécurité des télécommunications au niveau de la Représentation et collaborer avec les autres agences en cas de besoin; · Tenir un inventaire des ordinateurs, des périphériques, des logiciels et des équipements de Standard minimum de sécurité des télécommunications; assurer leur entretien, leur manutention et leur stockage en toute sécurité, et tenir un registre des équipements prêts; · Maintenir le site Intra-/Internet du bureau pays de la FAO en utilisant les modèles des normes et les outils de l'Organisation.

2. Archivage:

· Examiner, classer, copier, numériser (scanner), archiver et distribuer les courriers entrants et sortants, les documents et les publications tant électroniques que copies dures, préparer et mettre à jour les listes de diffusion, définir et maintenir un accès approprié aux dossiers de sécurité; maintenir l'archivage des fichiers du bureau mis à jour régulièrement; Fournir un seul, un fichier simplifié et une structure d'enregistrement/système qui permet une manipulation efficace des documents, assurer la conformité aux procédures standard et règlements de l'archivage de la FAO; agir en maîtrisant les références de toutes les questions se reportant à l'archivage du bureau de pays; Utiliser l'archivage électronique des documents chaque fois que cela est possible, le cas échéant, introduire et utiliser la gestion des archives numériques du système du siège de la FAO pour archivage et structuration; Fournir des références et une assistance de recherche

aux demandeurs internes et externes, ce qui nécessite une bonne connaissance de la structure de l'archivage; prévoir régulièrement et en temps opportun l'expédition des documents et la correspondance vers n'importe quelle destination par pouce; suivre son état et sa disponibilité; Assurer le transfert périodique des fichiers électroniques et physiques inactifs dans les archives conformément à la politique d'archivage de la FAO; Maintenir la codification de tous les messages sortants et de préparer le rapport mensuel. 3. Bibliothèque de Gestion de l'information du Bureau de la FAO: · Tenir la bibliothèque de référence virtuelle et physique de la Représentation de la FAO; · Maintenir les publications de la FAO nouvellement parues et les publications pertinentes dans le cadre des activités de la FAO dans le pays; · Recevoir, enregistrer, cataloguer et conserver tous les périodiques et les documents de référence physiques et électroniques reçus; tenir un archivage de toutes les publications à conserver à la Représentation de la FAO, si possible en facilitant l'accès et la mise à jour du catalogue de la bibliothèque de l'Organisation; · Aider le personnel interne et externe dans la localisation et la recherche de publications de la FAO et du matériel de référence; · Diffuser les publications de la FAO auprès du Gouvernement hôte et des autres bénéficiaires; · S'acquitter d'autres tâches connexes selon les besoins.

QUALIFICATIONS EXIGÉES:

Seules les candidatures des personnes possédant TOUTES les qualifications exigées seront examinées.

Education: Enseignement secondaire complétée par une formation en informatique et en technologie de la communication.

Expérience: Trois années d'expérience à des postes de responsabilité croissante dans les domaines de l'appui aux utilisateurs de Microsoft Windows et des logiciels de bureau, de la gestion des archives et des ressources de l'information.

Langues: Connaissance courante de l'anglais, du français ou de l'espagnol
Autres compétences: Connaissance des systèmes de gestion de bibliothèque et d'archive. Expérience dans la réparation de matériels informatiques et de configuration de logiciels. Bonne notion du langage hypertexte et des principes de conception et de maintenance des sites Internet. Expérience de Windows Server et de MS Exchange. Achat de matériels et autres fonctions administratives connexes.

Tact, courtoisie et aptitude à établir et maintenir de bonnes relations de travail avec des personnes de nationalité et culture différentes.

CONSEILS AUX CANDIDATS:

Veillez lire attentivement les fonctions et responsabilités ainsi que les conditions minimales exigées à remplir, afin de vous assurer que vos qualifications correspondent bien aux exigences du poste.

COMMENT POSER VOTRE CANDIDATURE:

- Veuillez joindre à votre lettre de candidature une notice personnelle dûment complétée (imprimé administratif FAO disponible sur le site (http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/Employment/ADM11f.doc) sous enveloppe fermée portant la mention "Candidature au poste de Commis Chargé des Ressources d'information" et l'adresse à Monsieur le Représentant de la FAO, 14, rue Behagle - BP 972 - Brazzaville, Congo

- Votre lettre de candidature/motivation doit être saisie à l'ordinateur (si possible), signée et datée; - Faire figurer clairement l'intitulé du poste et le numéro de l'avis de vacance en tête de votre lettre de candidature et dans la case appropriée de la notice personnelle; - Ce poste est ouvert aux candidats des deux sexes. Les candidatures des femmes possédant les qualifications requises sont encouragées.

Les candidats sélectionnés seront contactés directement.
COMMENT REMPLIR LA NOTICE PERSONNELLE (IMPRIMÉ ADMINISTRATIF FAO)

Connaissances linguistiques:

Veillez indiquer les langues que vous maîtrisez, la langue maternelle étant mentionnée en premier, en précisant votre niveau de connaissance de chaque langue comme suit:

- **Niveau très bon/bon = Connaissance courante:** Vous devez pouvoir travailler de manière indépendante dans cette langue, rédiger diverses communications (correspondance, rapports, documents de travail, etc.) et participer activement à des débats et réunions de travail dans cette langue.

- **Niveau moyen = Connaissance moyenne:** Vous devez pouvoir suivre des débats ou des réunions de travail dans cette langue (il vous sera possible toutefois d'intervenir dans une autre langue officielle de l'Organisation) et participer à des conversations courantes, vous exprimer au téléphone, comprendre des textes et rédiger des communications simples dans cette langue.

- **Niveau rudimentaire.** Vous n'avez pas la maîtrise de la langue
Connaissances en informatique: - Indiquez vos capacités en matière de traitement de textes et votre aptitude à utiliser des bases de données/tableaux (Excel, Access, par exemple) ou tout autre logiciel de bureautique connu et utilisé.

- Le cas échéant, précisez votre expérience en matière d'entrée/recherche de données et vos compétences en matière de programmation. Indiquez les langages de programmation et les systèmes d'exploitation que vous connaissez.

Études et diplômes universitaires:

Indiquez, dans l'ordre chronologique inverse (en commençant par le dernier titre acquis) et avec précision:

- Les années d'études, avec le nom et l'adresse de l'établissement; - Le diplôme obtenu, dans la langue originale et en français, en précisant la spécialisation et l'année d'obtention du diplôme; - Toute autre formation, théorique ou pratique, acquise de surcroît et susceptible d'appuyer votre candidature.

Si vous êtes convoqué pour une entrevue, vous devrez fournir à la FAO des copies certifiées de vos diplômes universitaires.

* Par diplôme universitaire, on entend un titre d'études délivré après trois ans au moins de fréquentation à plein temps d'une institution reconnue (soit l'équivalent d'une licence). Par diplôme universitaire de niveau supérieur, on entend un titre d'études qui est au moins l'équivalent d'une maîtrise.

Expérience:

- La durée de l'expérience professionnelle acquise est calculée à partir de l'obtention du premier diplôme pertinent; - Vous devrez démontrer en quoi votre expérience correspond aux exigences du poste.

Autres renseignements:

- Le cas échéant, indiquez le nombre de travaux publiés et joignez une liste des publications les plus pertinentes avec leur date de parution; - Des extraits des travaux écrits ne doivent être joints que sur demande expresse.

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N° 154/2012/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° d'ordre | N° de réquisition | Références cadastrales | Quartiers | Arr./Dpt | Requérants |
|------------|-------------------|---|---|----------|---|
| 01 | 5888 du 16-05-12 | Sect. BD, bloc -; Pile 1315; Sup.: 800,00m ² | 1315, RUE OTSIENE | 6-BZV | BOKA Basile |
| 02 | 1263 du 09-06-12 | Sect. -, bloc -; Pile; Sup.: 1635,54m ² | KINTELE | POOL | BOUYA Bernard Serges César |
| 03 | 5910 du 25-05-12 | Sect. P16, bloc -; Piles 135 et 135bis; Sup.: 1014,80m ² | 135 et 135bis, RUE NDOLO | 6-BZV | NDIAYE FATOUMATA |
| 04 | 4882 du 17-11-11 | Sect. AN, bloc 11; Pile 34; Sup.: 404,60m ² | 34, RUE KOUILOU | 4-BZV | INZOUNGOU MASSANGA Zely Pierre |
| 05 | 4883 du 17-11-11 | Sect. AN, bloc 20; Pile 35; Sup.: 435,00m ² | 35, RUE KOUILOU | 4-BZV | INZOUNGOU MASSANGA Zely Pierre |
| 06 | 5528 du 27-03-12 | Sect. AP, bloc -; Pile 04; Sup.: 324,00m ² | 217, RUE MBIMI | 7-BZV | NGUELE MAKOULET Lauria |
| 07 | 4262 du 05-12-11 | Sect. P13-2, bloc -; Piles 7 et 8; Sup.: 628,07m ² | ROUTE MAYAMA (Quartier Ngambio) | 7-BZV | TABERNACLE MONT CARMEL |
| 08 | 5550 du 02-04-12 | Sect. -, bloc -; Pile; Sup.: 2775,81m ² | KINTELE | POOL | BOPOUMBOU Jean Marie |
| 09 | 5266 du 26-01-12 | Sect. P9, bloc 62; Pile 2; Sup.: 681,86m ² | 73, RUE BALLOYS | 5-BZV | MOPENZA Ambroise |
| 10 | 5876 du 16-05-12 | Sect. BD, bloc -; Pile 5; Sup.: 349,44m ² | 23, RUE NGANDA FAIGNON | 6-BZV | MADZOU A MIERE Glenn Alex Dominique |
| 11 | 5311 du 02-02-12 | Sect. BF, bloc -; Pile 25; Sup.: 400,00m ² | MASSENGO | 6-BZV | YOKA ONDAKO Thérèse Irène |
| 12 | 5992 du 07-06-12 | Sect. AT, bloc 67; Pile 39; Sup.: 400,00m ² | 39, RUE LOUBOMO | 4-BZV | MAPAKOU Hyacinthe |
| 13 | 6206 du 23-07-12 | Sect. AT2, bloc -; Pile 7; Sup.: 327,61m ² | 104, rue NGOUALA TABOULA la Base | 7-BZV | NZAL'OKENI Murielle Dieumercie |
| 14 | 6182 du 19-07-12 | Sect. BH, bloc 3; Pile 7; Sup.: 745,87m ² | QUARTIER MASSENGO | 7-BZV | ALI ONGOUYA Bedes Martial |
| 15 | 6181 du 19-07-12 | Sect. BH, bloc 3; Pile 6; Sup.: 752,34m ² | QUARTIER MASSENGO | 7-BZV | ALI YANDZA Louis Mary Lionel |
| 16 | 5505 du 20-03-12 | Sect. P13, bloc 07; Pile 62; Sup.: 519,30m ² | MOUKONDO (CITE DES 17) | 7-BZV | MILANDOU Philippe |
| 17 | 6236 du 25-07-12 | Sect. BH, bloc -; Piles 15,14; Sup.: 771,98m ² | MASSENGO | 7-BZV | IKEMO née MBESSI YICAGNA Emilie Ghislaine |
| 18 | 6248 du 26-07-12 | Sect. P13, bloc 13; Pile 144; Sup.: 180,00m ² | RUE JEAN NGOUABI (MOUKONDO) | 4-BZV | SALAMI RACHIDATOU AMAKE |
| 19 | 6249 du 26-07-12 | Sect. P13, bloc 13; Pile 144bis; Sup.: 180,00m ² | MOUKONDO | 4-BZV | OSSENI FAOSSA TOULAI |
| 20 | 6237 du 25-07-12 | Sect. P13, bloc -; Pile 33; Sup.: 300,90m ² | QUARTIER ITSALI | 7-BZV | MOYOLEMBA Didier |
| 21 | 6156 du 11-07-12 | Sect. A3, bloc 74; Pile case 157; Sup.: 400,00m ² | 157, RUE MALANDA FAUSTIN | 1-BZV | MPIAKA Parfait Tarcisius |
| 22 | 5244 du 25-01-12 | Sect. BD, bloc 66; Pile 693; Sup.: 400,00m ² | Rue Tchicaya René (Village Kibouendé) | 7-BZV | DZOUROLA Micheline |
| 23 | 4652 du 28-09-11 | Sect. A, bloc 18; Piles 3, 4 et 6; Sup.: 2070,75m ² | Quartier n°1 Kindozoko (OWANDO) | CUVETTE | ONANGA Blaise |
| 24 | 4651 du 28-09-11 | Sect. B, bloc 01; Pile 04; Sup.: 546,45m ² | RUE, OWASSA (OWANDO) | CUVETTE | ONANGA Blaise |
| 25 | 4650 du 28-09-11 | Sect. B, bloc 35; Pile 01; Sup.: 638,00m ² | CQ AYAH (OYO) | CUVETTE | ONANGA Blaise |
| 26 | 6219 du 24-07-12 | Sect. AT, bloc 165; Pile 10; Sup.: 360,00m ² | 7, RUE MBARA | 4-BZV | MAKANDA NZENZA Alida Gaëlle |
| 27 | 6231 du 25-07-12 | Sect. P9, bloc 147; Pile 14; Sup.: 458,02m ² | 225, AVENUE DES 3 MARTYRS | 5-BZV | HUO KOUYIN |
| 28 | 4698 du 10-10-11 | Sect. P/10, bloc 6bis; Pile 34; Sup.: 252,17m ² | 34, AVENUE PALMERAIE MBEMBA | 5-BZV | YOLONGA Pauline Judith |
| 29 | 6147 du 09-07-12 | Sect. P9, bloc 51; Pile 6; Sup.: 357,68m ² | 33, RUE KINTELÉ | 5-BZV | ANKOT NOURAMOUHON Rodrigue |
| 30 | 6174 du 18-07-12 | Sect. P13, bloc 5; Pile 9; Sup.: 694,66m ² | Avenue Marcel Mauadza (la Blaide) | 7-BZV | LEKOBAMA Marie Hélène |
| 31 | 6190 du 19-07-12 | Sect. P13, bloc -; Piles 7 et 8; Sup.: 720,00m ² | MALESSO | 7-BZV | NGUELI Félix |
| 32 | 6189 du 19-07-12 | Sect. P13, bloc 4; Pile -; Sup.: 400,00m ² | MALESSO | 7-BZV | LEKOBAMA Lucie Clarisse |
| 33 | 6175 du 18-07-12 | Sect. P13, bloc -; Piles 231,232; Sup.: 800,00m ² | MALESSO | 7-BZV | KHONO Océane Emeraude |
| 34 | 6267 du 31-07-12 | Sect. P13, bloc 273; Pile 1; Sup.: 844,32m ² | Carrefour avenues de la Paix et Cité des 17 | 4-BZV | HUO KOUYIN |

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

L'Inspecteur Divisionnaire,

Fait à Brazzaville, le 16 Août 2012

André EKOMBI



Inscription du Tri-national de la Sangha au patrimoine mondial de l'Unesco

Abdourahamane Diallo a informé, officiellement, le ministre Henri Djombo

Le représentant de l'Unesco au Congo, Abdourahamane Diallo, a informé, officiellement, Henri Djombo, ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco du complexe Tri-National de la Sangha, le mercredi 8 août 2012, à Brazzaville. L'entrevue entre les deux personnalités s'est déroulée au cabinet du ministre précité. A cette occasion, le représentant de l'Unesco a félicité et remercié ce département ministériel en charge des aires protégées, ainsi que le Ministère de la culture et des arts pour le travail abattu sur ce dossier de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco du site Tri-National de la Sangha.



Abdourahamane Diallo et Henri Djombo.

C'est grâce au leadership du ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement que le dossier était déposé à l'Unesco, en février 2010, en réussissant à mobiliser l'ensemble de ses homologues de la RCA (République centrafricaine) et du Cameroun, a reconnu le représentant de l'Unesco. Le Tri-National de la Sangha concerne trois pays: le Cameroun, la RCA et le Congo.

Elle renferme une variété d'habitats, y compris un grand système fluvial, des plaines périodiquement inondées et d'autres forêts de basse altitude et de nombreuses clairières forestières. En plus de la diversité d'habitats, le Tri-National de la Sangha renferme d'importantes populations de la méga faune d'Afrique centrale avec les densités les plus élevées de bongo, une espèce d'antilope très rare, des chimpanzés, des gorilles, des éléphants des forêts en Afrique et des crocodiles du Nil. Les trois pays concernés s'étaient engagés à solliciter le statut de patrimoine mondial transfrontalier pour le complexe du Tri-National de la Sangha. Cet exercice tri partite a illustré l'avancée de l'intégration régionale. L'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial a bien répondu à une dizaine de critères. Chaque critère doit contribuer à démontrer la valeur universelle et exceptionnelle. Pour ce site, il y a eu

deux critères de caractère particulier, qui sont 9 et 10. Le critère 9 met l'accent sur le caractère intact, c'est à dire que c'est un site qui n'a pratiquement pas été touché par l'homme. Il compte, également, des espèces animales en voie de disparition, qui sont dans leur habitat naturel. Le 10^e critère, c'est l'existence d'habitat naturel pour la préservation de cette diversité biologique. Le site possède une richesse exceptionnelle.

Pour Abdourahamane Diallo, «Grâce à ce label, le Tri-National de la Sangha va attirer beaucoup de touristes. Nous espérons que l'écotourisme soit développé et, aussi, en termes de recherche scientifique, beaucoup de chercheurs vont également découvrir l'existence de ce site, venir ici au Congo, en R.c.a et au Cameroun pour comprendre le mystère de

la nature». C'est en décembre 2000 que les gouvernements du Cameroun, de la RCA et du Congo avaient pris une étape décisive dans la réalisation de leur engagement, en signant un accord de coopération pour établir et gérer un complexe forestier transfrontalier appelé le TNS (Tri-National de la Sangha). La fondation pour le TNS a été créée le 9 mars 2007, suite à un processus participatif de conception développé avec l'appui des partenaires. Elle dispose d'un conseil d'administration indépendant, unique et mixte, avec une majorité de représentants du secteur privé. L'objectif de la fondation est de contribuer, en priorité, aux besoins financiers spécifiques de gestion de chacun des trois parcs.

Philippe BANZ.

Jumelage entre les villes de Brazzaville et Reims (France)

Le bilan des activités réalisées a été jugé positif

La réunion du comité de jumelage des villes de Reims et Brazzaville s'est tenue, le 13 août 2012, à la mairie centrale de Brazzaville, sous l'égide du secrétaire général de la mairie de Brazzaville, Hubert Gadoua. Cette rencontre a permis à la délégation rémoise de présenter et d'évaluer les activités menées dans le cadre du jumelage des deux villes. Abordant la question du jumelage, Julienne Mackonguy Mouassiposo, présidente dudit comité, a souligné que la visite de la délégation rémoise s'inscrit dans le cadre humanitaire, pour soutenir Brazzaville, suite au drame du 4 mars dernier. «Nous sommes venus à Brazzaville, pour porter un message d'amitié, suite au drame du 4 mars dernier, pour montrer notre solidarité aux populations de Brazzaville. Ce jumelage a été réactivé en 2005. Celui-ci a un bilan positif et nous avons encore beaucoup à faire, dans le cadre de notre coopération. Nous comptons sur la population congolaise pour continuer à faire connaître Brazzaville aux Rémois», a-t-elle dit.



Photo de famille à la fin de la réunion du comité.

Le jumelage de ces deux villes a été scellé, le 5 juillet 1961, par Jean Taittinger, alors député-maire de Reims, et Simon Bilombo, adjoint au maire, représentant l'ancien président de la République du Congo, Fulbert Youlou, maire de Brazzaville. L'objectif était de maintenir des liens permanents entre les municipalités des deux villes, promouvoir des échanges d'ordre culturel, touristique, social, économique et sportif intéressant l'ensemble de la population des deux villes, afin de développer la compréhension mutuelle et une entente complète entre les peuples.

Cette coopération a été réactivée par la signature du renouvellement du serment de jumelage, en février 2005, par Jean-Louis Schneider, maire de Reims, à cette époque, et Hugues Ngouélondélé, actuel maire de Brazzaville. Ce serment a abouti à la mise en place d'un comité de jumelage. Depuis la mise en place de cette instance, plusieurs activités socioculturelles ont été réalisées, parmi lesquelles l'initiation des Rémois à la danse rumba congolaise, l'apprentissage de la langue lingala, l'organisation des soirées de contes et expositions des œuvres d'art congolaises, les ateliers d'apprentissage de la cuisine congolaise, les défilés de mode et conférences. A cela s'ajoute la remise des équipements médicaux à la clinique municipale Albert Léyono de Brazzaville. Plusieurs conventions ont été, également, signées entre les établissements publics de Reims et ceux de Brazzaville, notamment l'accord avec les Centres hospitaliers et universitaires des deux villes, l'Université Marien Ngouabi et les universités de Reims.

Notons que Brazzaville n'est pas la première ville à être jumelée à Reims, qui est aussi jumelée à sept villes étrangères, entre autres, Florence (Italie), Aix la Chapelle (Allemagne) et Arlington (Etats-Unis). Pour la petite histoire, Reims est une commune française du département Marne. Elle se situe dans la région Champagne Ardenne, dans le Nord Est de la France, à 150 Km de Paris. Elle compte environ 200.000 habitants et est la 12^{ème} commune de France. Ses habitants s'appellent Rémois.

Esperancia MBOSSA OKANDZE

2^{ème} édition du Grand prix international Congo vert, à Kinkala (Pool)

Un hommage a été rendu à Wangari Muta Maathai et à Denis Sassou Nguesso

Créé par l'A.J.I.B (Association jeunesse levons-nous et bâtissons), que dirige Mme Olga Akylangongo Ngakala, le Grand prix international Congo vert, qui a été porté sur les fonts baptismaux en 2011, est un événement de sensibilisation sur l'importance des arbres et des espaces verts. Ce prix est décerné aux personnes qui contribuent à la protection de l'environnement, à la promotion des espaces verts et à la nature.

Pour cette 2^{ème} édition, un hommage a été rendu à la Kenyane Wangari Muta Maathai, prix Nobel de la paix et fervent défenseur de l'environnement, décédée le 25 septembre 2011, et au président Denis Sassou Nguesso, pour sa contribution incontestable au Bassin du Congo. La cérémonie de remise des prix aux différents lauréats a eu lieu, dimanche 12 août 2012, dans la salle de réunion du conseil départemental du Pool, à Kinkala. En présence du préfet du Pool, Jean Michel Shanga, du président du conseil départemental, Fidèle Kanza, de l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Kenya en R.D. Congo et au Congo-Brazzaville, James Ochami, ainsi que de plusieurs autres personnalités. Au début de la cérémonie, les participants ont suivi trois exposés, à savoir: «Le réchauffement climatique», «La protection de la faune et de la flore», développés par le représentant du parc national Nouabalé-Ndoki, situé dans le département de la Sangha, et «La politique de reboisement au Congo», par Mme Rosalie Matondo, du Pronar (Programme national d'afforestation et

de reboisement). La cérémonie a été ponctuée par la remise de divers prix, notamment, les prix spéciaux, d'encouragement et d'excellence aux acteurs qui œuvrent pour la protection de l'environnement, à la promotion des espaces verts et à la nature.

A propos des prix spéciaux, ils



Une vue des officiels: à l'extrême droite, le président du Conseil et le préfet du Pool.

ont été décernés à deux personnalités. Il s'agit de la Kenyane Wangari Muta Maathai, prix Nobel de la paix et fervent défenseur de l'environnement, d'heureuse mémoire, puis au



Son excellence James Ochami recevant le prix décerné à Wangari Muta Maathai des mains de la directrice du Pronar.

de vert aura lieu à Pointe-Noire, en 2013.

Notons que les divers dons ont été décernés à plusieurs structures, parmi lesquelles les associations qui œuvrent pour la protection de l'environnement, au parc national Nouabalé-Ndoki, au Ministère du tourisme et des loisirs, ainsi qu'à Mme Rosalie Matondo, directrice du Pronar.

Pascal BIOZI KIMINOU

Un homme bien informé en vaut deux. Lisez La Semaine Africaine

District de Gamboma

Hugues Ngouélondélé déterminé à cultiver les vertus d'amour et d'unité

Elu dès le premier tour des élections législatives du 15 juillet 2012, député dans la 1^{ère} circonscription de Gamboma, Hugues Ngouélondélé a organisé, samedi 18 août 2012, une rencontre fraternelle de tous les ressortissants de ce district résidant à Brazzaville. Question de les exhorter à cultiver les vertus d'amour et d'unité, et à se consacrer pleinement au développement de leur district, car le 53^{ème} anniversaire de l'indépendance du Congo, couplé à la municipalisation accélérée se déroulera dans le département des Plateaux, en 2013. S'adressant à tous les participants, Hugues Ngouélondélé, a d'abord, remercié, tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu accepter de prendre part à cette rencontre simple, fraternelle et conviviale, avant d'inviter chaque citoyen à apporter une contribution de qualité pour relever les nombreux défis qui pointent à l'horizon. «Sans trop de protocole et loin de toutes considérations politiques, il y a un temps pour chaque chose: un temps pour déchirer et un temps pour coudre, un temps pour démolir et un temps pour bâtir. Après les turbulences électorales déplorables que nous avons connues, ces retrouvailles constituent une réelle opportunité qui s'offre à nous. C'est une occasion de partager un rêve autour d'un thème, à savoir: l'avenir du district de Gamboma, à travers l'organisation d'un forum de développement économique du district», a-t-il souligné.

Pascal BIOZI KIMINOU



Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux
Commission ad hoc du marché

Avis de sélection régionale ouverte n°07/BEAC/DGE-DC/SRO/CC/2012

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BRAC) envisage de remplacer, sur fonds propres, l'un de ses deux commissaires aux comptes dont le mandat est arrivé à échéance après la clôture des comptes de l'exercice 2011. A cet effet, elle souhaite s'attacher les services d'un Cabinet régional appartenant à un réseau international. Elle invite, par le présent avis de sélection régionale ouverte, les Cabinets intéressés et remplissant les conditions précisées dans le dossier de sélection, à présenter une proposition pour le commissariat aux comptes de la BEAC.

Le processus se déroulera conformément à la procédure de sélection régionale ouverte, définie par le Code des marchés et le Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Le dossier de sélection peut être demandé par courrier ou par courriel et obtenu gratuitement à l'adresse suivante:

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Secrétariat Général – DOAAR – CGAM
- 14^{ème} étage, porte 1402
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917, Yaoundé-CAMEROUN
Tél.: (237) 22 23 40 30; (237) 22 23 40 60; poste 5402
Fax: (237) 22 23 33 29
@:cgam_scx@beac.int

Les propositions devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard, le vendredi 06 juillet 2012, à 12 heures, heure de Yaoundé.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE

CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE, 15^{ème} étage,
porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917, Yaoundé-CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les propositions techniques seront ouvertes, le 25 septembre 2012, à 14 heures 00, heure de Yaoundé.

Les propositions financières seront ouvertes, le 28 septembre 2012, à 10 heures 00, heure de Yaoundé.

Des représentants des Cabinets, dûment mandatés, pourront assister aux séances d'ouverture des propositions.

Le Président de la Commission ad hoc du marché,

Carlos BONCANCA TABARES



Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux
Commission ad hoc du marché

Avis d'appel d'offres international ouvert n°15/BEAC/SG-DRPI/AOIO/Bien/2012

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage d'acquérir, sur fonds propres, des équipements d'imprimerie. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres international ouvert, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture et l'installation, en quatre lots indépendants, d'équipements d'imprimerie.

Le processus de sélection se déroulera conformément à la procédure d'appel d'offres international ouvert, définie par le Code des marchés et le Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les entreprises intéressées peuvent examiner le dossier d'appel d'offres rédigé en français et/ou obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Secrétariat Général – DOAAR – CGAM
14^{ème} étage, porte 1402

736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917, Yaoundé-CAMEROUN
Tél.: (237) 22 23 40 30; (237) 22 23 40 60;
poste 5412 ou 5431
Fax: (237) 22 23 33 29
@:cgam_scx@beac.int

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de XAF cinq cent mille (500 000) ou l'équivalent en EURO.

Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces, aux guichets de la BEAC.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission conforme au modèle indiqué équivalente à 5% du montant de l'offre, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le lundi 1^{er} octobre 2012, à 12 heures, heure de Yaoundé.

Les propositions devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard, le

vendredi 06 juillet 2012, à 12 heures, heure de Yaoundé.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE, 15^{ème} étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917, Yaoundé-CAMEROUN

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister à la séance d'ouverture, le lundi 1^{er} octobre 2012, à 13 heures 30, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé.

Yaoundé, mardi 31 juillet 2012

Le Président de la Commission ad hoc des marchés,

Ignace NGANGA

Le statut du député face aux incompatibilités

Les questions gravitant autour du statut du député ont toujours fait l'objet de débats animés. Au Congo, à l'heure du renouvellement de l'assemblée nationale, ces questions sont plus que jamais d'actualité et méritent une attention particulière. L'une des questions épineuses souvent évoquées est celle du régime des incompatibilités des parlementaires, celui-ci étant au cœur de la constitution et serait un véritable instrument au service de la séparation des pouvoirs. Nul n'est censé ignorer la loi, surtout pas le faiseur de la loi, en l'occurrence le député élu.

Le législateur a choisi d'enfermer toute élection politique dans des règles de droit strictes, obligatoires pour tous, et qui fondent la légitimité des élus. La bonne connaissance du statut des députés est une condition préalable de leur indépendance et, partant, de l'équilibre entre les pouvoirs, qui reste, malgré toutes les nuances qu'il faut y apporter au regard de notre système politique, un des principes de base de toute démocratie.

L'opinion publique a, souvent, peu ou prou, trop généralisé et tiré des conclusions sévères sur le déficit de connaissances des textes, de la part des députés, du moins d'une bonne frange de ceux-ci, d'autant plus que quelques-uns, récemment élus ou réélus, ont eu un parcours atypique, presque hasardeux. Cette méconnaissance ou ignorance délibérée des textes est partagée entre les faiseurs de la loi, les régulateurs, les candidats, les électeurs... Bref par tous.

A titre de rappel, une fois le candidat élu et son élection validée, celui-ci ne peut siéger au parlement qu'à condition de ne pas avoir à résoudre un problème d'incompatibilités de fonctions. La question des incompatibilités des députés est, donc, le dernier verrou à faire sauter avant la prise de fonction de député. Une piqure de rappel des règles de droit déjà établies et dont il convient purement et simplement de respecter, s'impose, même si une vue de tous les sujets gravitant autour de cette question des incompatibilités ne saurait être complète.

Faire la distinction entre les incompatibilités et les inéligibilités

Le régime des incompatibilités du statut des députés ne doit pas être confondu avec celui des inéligibilités.

L'incompatibilité peut être définie comme « la règle qui interdit à un parlementaire d'exercer certaines occupations en même temps que son mandat ». En d'autres termes, il s'agit d'une impossibilité légale de cumuler certaines fonctions avec le mandat parlementaire. L'inéligibilité, quant à elle, se définit comme l'interdiction de se présenter à une élection législative.

A la différence de l'inéligibilité qui empêche d'être candidat et fait obstacle à la validation de l'élection, l'incompatibilité n'empêche pas a priori l'élection. L'élu est seulement obligé de choisir, dans un délai de trente jours, entre son mandat parlementaire et la fonction jugée incompatible. Comme l'affirme si bien le doyen Georges Vedel, « il convient de ne pas confondre incompatibilités et inéligibilités relatives. Les unes et les autres se différencient par leurs buts respectifs et par leurs effets. Le but de l'inéligibilité relative est d'assurer la liberté de l'électeur; son effet est d'empêcher celui qu'elle atteint d'être élu. Le but de l'incompatibilité est de sauvegarder la liberté de

l'élu; son effet est d'ouvrir à celui qu'elle atteint une option entre le mandat et la situation réputée incompatible ».

Pour une démarche plus cohérente, il faut placer l'incompatibilité non pas avant l'élection, mais plutôt après l'élection. L'incompatibilité vise, en effet, à empêcher que la fonction publique ou privée des parlementaires vienne fausser leur rôle en tant que représentant de la nation. D'où la nécessité d'exclure une certaine catégorie de personnes à travers le régime des inéligibilités et de prendre des précautions pour une autre catégorie de personnes à travers le régime des incompatibilités.

En pratique, s'il est vrai que les deux régimes peuvent prêter à confusion, parce qu'ils sont compatibles, il n'en demeure pas moins que la distinction entre les deux régimes est fondamentale par pure respect de la loi.

La loi électorale n°9-2001 du 10 décembre 2001 modifiée et complétée par la loi n°5-2007 du 25 mai 2007 a définitivement circonscrit le régime des inéligibilités au Congo. Outre les inéligibilités relatives aux conditions requises pour être candidats, les personnes exerçant les fonctions ci-après ne peuvent être candidats à une élection législative en République du Congo: les magistrats; les agents de la force publique; les préfets et les sous-préfets; les administrateurs-maires des communautés urbaines et les administrateurs délégués des communautés rurales; les secrétaires généraux des collectivités locales et des circonscriptions administratives; les secrétaires généraux; les directeurs centraux des administrations publiques; les membres de la Commission nationale d'organisation des élections; les membres de la cour constitutionnelle; les membres du Conseil économique et social; les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication; les membres de la commission nationale des droits de l'homme; le directeur général du trésor; les directeurs départementaux du trésor; les fondés de pouvoir du trésor; les directeurs généraux, centraux, divisionnaires et départementaux des régies financières; le personnel diplomatique et consulaire; les secrétaires généraux, directeurs généraux et centraux des entreprises publiques et para publiques.

Le texte de 2007 a le mérite d'aller plus loin que celui de 2001, en élargissant la palette des fonctions inéligibles. Toutefois, des interrogations demeurent. N'existe-t-il pas d'autres fonctions à caractère public à mettre dans l'escarcelle? Pourquoi, contrairement à la lettre de l'article 57 de la loi électorale de 2001, avoir ôté de la liste des inéligibilités les administrateurs-maires et les avoir maintenus sur celle des incompatibilités?

Aussi, convient-il d'affirmer, contrairement à une opinion déclarée, que les membres du gouvernement ne sont pas sous le coup de l'inéligibilité et peuvent être candidats dans une circonscription pendant l'exercice de leurs fonctions.

D'où l'intérêt de ne pas confondre inéligibilité et incompatibilité.

Cadre légal du régime des incompatibilités

Sur le strict plan du respect de l'ordonnement juridique, l'incompatibilité des députés résulte des textes fondamentaux ci-après:

- Constitution du 20 janvier 2002;
 - Loi électorale n°9-2001 du 10 décembre 2001 modifiée et complétée par les lois numéros 5-2007 du 25 mai 2007 et 9-2012 du 23 mai 2012;
 - Règlement intérieur de l'assemblée nationale.
- Ainsi, aux termes de l'article 95 de la constitution congolaise du 20 janvier 2002, il est indiqué: « Le mandat de député et de sénateur est incompatible avec toute autre fonction à caractère public. Les autres incompatibilités sont établies par la loi. En cas d'incompatibilité, le député est remplacé par son suppléant. A la fin de l'incompatibilité, le député retrouve son siège à l'Assemblée nationale ».

Le premier alinéa de ce texte appelle deux observations. La première est celle de considérer que la constitution congolaise impose un choix entre la fonction de député et le statut de fonctionnaire ou toute autre fonction à caractère public. Pourrait-on considérer qu'il s'agit d'une exclusion absolue des fonctionnaires, comme dans certains pays? Non. Le principe énoncé par la constitution entend exclure non pas le fonctionnaire mais la fonction, le danger qu'elle pourrait introduire au sein de l'assemblée nationale. Selon ce principe, le député élu ne peut exercer, pendant la durée de la mandature, les fonctions publiques. Celui-ci doit mettre entre parenthèse sa carrière à la fonction publique, prendre une mise en disponibilité. En quelque sorte, sa vie administrative serait suspendue et comme absorbée par sa vie parlementaire.

Il convient de noter que le parlementaire n'est pas démissionnaire de la fonction publique, car il ne perd pas sa qualité de fonctionnaire. Il conserve, en effet, ses droits à l'avancement et à la retraite. Et, en fin de mandat, le parlementaire redevient fonctionnaire à part entière. Quoi de plus normal. Il va de soi que le principe d'incompatibilité des fonctions exercées antérieurement à l'élection s'applique, également, à celles qui pourraient s'offrir en cours de mandat.

Ce principe constitutionnel ne doit pas être étudé mais plutôt appliqué, car il est fondamental. Cependant, la pratique témoigne qu'il y a des élus qui, par ignorance ou par improbité, pendant la durée de la mandature, ont continué à exercer en même temps les fonctions de parlementaire avec un emploi dans la fonction publique, avec tous les traitements et salaires y relatifs.

Point n'est besoin de préciser que de telles incongruités entraînent des dépenses supplémentaires à l'Etat et renforce la méfiance de l'opinion publique vis-à-vis des parlementaires. Il serait, d'ailleurs, intéressant de faire une étude statistique des catégories socioprofessionnelles représentées dans la nouvelle assemblée nationale. Sans doute, les fonctionnaires obtiendraient la majorité absolue.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être apportée au cas des professeurs de l'enseignement supérieur. Bien que les textes susvisés n'aient pas prévu de dispositions particulières, il est communément admis que leur cas constitue l'exception au principe d'incompatibilité entre le mandat parlementaire et les fonctions publiques.

La deuxième permet d'affirmer qu'il revient au législateur de décider qu'elle fonction compte-t-elle rendre incompatible à la fonction parlementaire. Sur ce point, la loi électorale du 10 décembre 2001 modifiée et complétée par la loi du 25 mai 2007 permet, clairement, à son article 58, de lister les fonctions incompatibles au mandat parlementaire. En langage simple, un député élu ne peut pas exercer en même temps, pendant la durée du mandat parlementaire, les fonctions précitées pour les inéligibilités (Voir plus haut) auxquelles il convient de rajouter les fonctions ci-après: membre du gouvernement, membre de cabinet présidentiel et ministériel, membre de la cour suprême, secrétaire général de collectivité territoriale, administrateur-maire.

Le règlement intérieur de l'assemblée nationale reprend les dispositions de la Constitution et de la loi électorale.

Le parlementaire qui, lors de son élection, se trouve dans l'un des cas visés à l'article 58 de la loi électorale, est tenu d'établir, dans le délai de trente jours qui suivent son entrée en fonction ou sa validation, qu'il s'est démis des fonctions incompatibles avec son mandat. Les incompatibilités telles que listées à l'article 58 de la loi électorale peuvent être regroupées en trois catégories: - les incompatibilités avec les fonctions publiques ou mandats électifs; - les incompatibilités avec les fonctions ou mandats non électifs; - les incompatibilités avec les emplois et fonctions privées. Ce trop long et en même temps trop court article ne permet pas d'examiner, de manière exhaustive, les types d'incompatibilités cités ci-dessus. Un développement y sera consacré dans un prochain article. Toutefois, l'actualité dominée par le probable remaniement gouvernemental commanderait un examen de l'incompatibilité du mandat parlementaire avec la fonction ministérielle.

Incompatibilité entre la fonction de député et la fonction de ministre

En effet, dans le souci de dégager les parlementaires des liens de dépendance qu'ils pourraient avoir avec un autre pouvoir ou une autre autorité, les députés ne peuvent cumuler leur mandat avec les fonctions de membre du gouvernement et de toute autre fonction publique expressément énumérée à l'article 58 de la loi électorale.

Ainsi, l'incompatibilité entre la fonction de député et celle de membre du gouvernement constitue la règle des régimes qui se réclament de la séparation des pouvoirs. Elle constitue, d'ailleurs, l'un des aspects les plus caractéristiques d'un régime présidentiel. Raison gardée, il s'agit d'une séparation atténuée des pouvoirs - presque de façade - car le système de suppléance parlementaire mis en place par l'article 90 de la constitution ne permet pas de garantir, en toute sincé-



Par Alpha Zinal.

rité, la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Le suppléant ayant remplacé le député entré au gouvernement est et restera le relais de celui-ci à l'assemblée nationale, pendant toute la mandature. Ce faisant, peut-on réellement parler d'incompatibilité entre la fonction de député et celle de membre du gouvernement? La présence souvent massive mais non exclusive des parlementaires au sein du gouvernement rend la question intéressante. Pourrait-on penser que le député nommé au gouvernement perd son mandat parlementaire le jour de sa nomination? Cela justifierait le fait que celui-ci sortirait du législatif pour entrer dans l'exécutif. Ce changement de nature donnerait un sens au principe de la séparation des pouvoirs, car la césure doit être complète entre les deux pouvoirs. Seulement, notre constitution n'a pas fait le pari du sacrifice. En effet, d'après la constitution, le député devenu ministre perd son

siège au profit de son suppléant. Le ministre retrouve automatiquement son siège s'il sort du gouvernement.

Les liens étroits entre le député devenu ministre et son suppléant qui jouent, simplement, le rôle de garde-place, la dépendance du suppléant vis-à-vis du titulaire de par le choix *intuitu personae* que constitue le choix du suppléant et la pratique de la démission du suppléant à la demande de l'ancien titulaire du mandat sont autant de raisons d'affaiblissement du régime de l'incompatibilité entre la fonction de député et celle de membre du gouvernement et, partant, de l'affaiblissement du principe de la séparation des pouvoirs. Dans certains pays, le remplacement du suppléant est définitif pour toute la durée de la législature. Sous d'autres cieux, une élection partielle est prévue.

Parfois source de conflit entre le titulaire devenu ministre et son suppléant, la suppléance pourrait être mieux organisée, afin d'éviter des déchirements entre autres sur les indemnités et autres avantages reçus. En principe, le suppléant devrait percevoir exclusivement les indemnités et autres avantages accordés aux députés dès lors que le titulaire entré au gouvernement est considéré avoir perdu son mandat de parlementaire. En pratique, cela n'a pas toujours été le cas. La césure entre le législatif et l'exécutif est loin d'être évidente.

Un prochain article sera consacré aux différents types d'incompatibilités ainsi qu'au contrôle et sanctions en cas d'incompatibilités.

Alpha ZINAL

Juriste, Coordonnateur du Cercle de Réflexion sur le Droit (CERED)

Nouveaux tarifs pour abonnement

| Congo | | Autres pays d'Afrique | |
|--------------------|--------|-----------------------|---------------|
| 6 mois | | 96 Euros | |
| Retrait sur place: | 15.600 | 192 Euros | |
| Expédié: | 23.400 | | |
| 1 an | | | Europe |
| Retrait sur place: | 31.200 | 96 Euros | |
| Expédié: | 46.800 | 192 Euros | |
| | | | Amérique-Asie |
| | | 100 Euros | |
| | | 200 Euros | |

France, Afrique Francophone

91 Euros
182 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Rév. Père Miguel Angel Olaverri
Administrateur apostolique de Pointe-Noire

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72
Saisie & Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél. 06.889.98.99/05.528.03.94
Pointe-Noire:
Tél: 05.557.78.71/06.655.8003
Représentant en Europe:
Cyr Marc KOUTEKISSA
E-mail: koutek@hotmail.com

SIYAHM OPTIC

Pour tout achat de vos verres et montures aux meilleurs prix

Contact:

La Semaine Africaine Brazzaville

Tél.: +242 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Email: agngouma@yahoo.fr



OFFRE D'EMPLOI

Code: BZV/08/2012

BGFIBank Congo recrute

Dans le cadre du renforcement de son leadership, BGFIBank Congo, leader sur le marché bancaire congolais, recrute des professionnels confirmés dans les métiers du Crédit, de l'Exploitation bancaire, de l'Audit interne et de la Gestion de bases de données sur environnement Oracle, Unix ou Informix.

Vous avez entre 25 et 35 ans, vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 minimum, vous justifiez d'une expérience significative d'au moins 5 ans dans un des métiers cités ci-dessus, alors vous nous intéressez!

Merci de nous transmettre, avant le 31 Août 2012, votre candidature (CV + Lettre de motivation) à l'adresse suivante: recrutement.bgfibankcongo@bgfi.com ou sur notre site internet www.bgfi.com en précisant la référence de l'offre.

NB: Aucune candidature sur support papier ne sera acceptée.

Crédit Rentrée Scolaire
FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

BGFIBank vous accompagne pour la rentrée scolaire

BGFIBank vous accompagne pour faire face aux dépenses de la rentrée scolaire

Grâce à une offre* de crédit diversifiée et personnalisée répondant précisément à vos besoins, vous pouvez acheter les fournitures scolaires, les vêtements, divers équipements ou financer les études de vos enfants.

Une rentrée scolaire sans encombre, C'est possible avec BGFIBank.

Selon vos besoins, obtenez entre **200 000** et **2 000 000 F Cfa**, au taux préférentiel de **11%** remboursables sur **10 Mois** et disposez des fonds dans un délai d'une semaine.

Offre valable du 25 Juillet au 25 Octobre 2012

Pour plus d'informations, votre Chargé de Relations Clientèle et toute l'équipe commerciale se tiennent à votre disposition.

BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir

Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22/05 544 88 88/05 544 85 20
Fax : +242 22 281 50 89/90 - Email : eqccongo@bgfi.com
www.bgfi.com

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPROGI)
Case J 490 M (en face de l'E.N.A.M)
B.P: 14745; B/ville - Tél.: (242) 06 662.43.35/05 516.70.79
E-mail: pchimene@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION
«CHANG QING TECHNIQUE CONGO»
En sigle «C.Q.T.C.»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 10 000 000 de Francs CFA
64, rue Mouila, quartier Ouenzé
Brazzaville (République du Congo):RCCM CG/BZV/12 B 3611

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), sis rez-de-chaussée de l'Immeuble Patte d'Oie (SOPROGI) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), le 25 juillet 2012, dûment enregistré à Brazzaville, à la recette de Bacongo, le 26 juillet 2012, sous le Folio 135/4 n°2047, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: la société prend la dénomination de: «CHANG QING TECHNIQUE CONGO», en sigle «C.Q.T.C.»;
Siège social: Brazzaville (République du Congo), 64, rue Mouila, Ouenzé;

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: 10 000 000 de Francs CFA;
Gérance: Monsieur Lingbing KONG est nommé en qualité de gérant statutaire, pour une durée illimitée;

Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 juillet 2012;

RCCM: La société a été immatriculée sous le numéro RCCM CG/BZV/12 B 3611.

Pour avis

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- la construction; - l'importation des matériaux de construction.
Et, généralement, la société peut accomplir, soit seule, soit en participation avec d'autres, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus, à tous objets similaires ou connexes pouvant en faciliter la réalisation.

1^{ère} édition de Congo-Fashion week

Le coup d'essai a été un grand coup de maître

Les spectacles marquant les soirées de la première édition de Congo-Fashion week se sont déroulés, du vendredi 17 au dimanche 20 août 2012, à l'hôtel Olympic palace, à Brazzaville. La première soirée a été patronnée par Mme Antoinette Sassou Nguesso, épouse du chef de l'Etat, en présence de Jean Claude Gakosso, ministre de la culture et des arts, Mathieu Martial Kani, ministre de l'industrie touristique et des loisirs, Mme Georgette Elisabeth Okemba, marraine de l'évènement et présidente du Réseau des femmes leaders du Congo, qui en a assuré le sponsoring, Jean Dominique Okemba, conseiller spécial du chef de l'Etat et secrétaire général du Conseil national de sécurité, ainsi que de nombreux invités.

Cette rencontre de la mode, riche en sons et en couleurs, rentre dans le cadre de la promotion de la culture congolaise. Elle a pour objectif de rassembler et d'assurer la visibilité des stylistes modélistes nationaux et internationaux. Les soirées ont été marquées par les défilés de mannequins qui ont présenté les créations des créateurs camerounais, congolais, ivoiriens, nigériens, jamaïcains, congolais (RDC) et bien d'autres. Dans l'ensemble, les modèles présentés sont confectionnés avec le pagne et d'autres tissus, en vue de valoriser la mode.

Organisatrice de l'évènement, Marie France Ndikeya a indiqué que Congo-Fashion week est une occasion d'élargir le champ d'action des stylistes et modélistes: «Cette rencontre est une occasion d'élargir le champ d'action de travail des créateurs et modélistes, pour

les inciter, également, à augmenter leurs productions, afin d'éviter de se confiner à un nombre réduit de productions. Alors, ce défilé est un mélange des tenues africaines et occidentales. C'est aussi pour dire que, Congo-Fashion week n'est pas fermé, il est ouvert à tout le monde. Nous sommes ouverts, voilà pourquoi, nous avons pu appeler les créateurs occidentaux. Brazzaville, parce que, les Brazzavillois aiment bien la mode et, ici, le terrain a été bien choisi pour commencer l'évènement, mais aussi, pour attirer le monde».

D'après Mme Georgette Elisabeth Okemba, cet évènement a été une grande réussite. Elle est une occasion de célébrer le professionnel, le beau et le noble, à travers la culture, et de promouvoir les talents. Et, la mode et la musique sont des éléments indispensables de la culture. Le modéliste camerounais,



Une vue des mannequins, pendant le défilé de mode.

Russel Ndengoué, exerçant en Belgique, quant à lui, a affirmé que son inspiration part de la vision qu'il a de la femme qui prend sa place dans la société. Il est purement panafricaniste, voilà pourquoi, il utilise le pagne et la mode est un vecteur du développement, elle crée des emplois dans un pays. Aussi a-t-il lancé un appel aux décideurs et promoteurs d'investir dans la mode.

Signalons que les soirées de Congo-Fashion week ont été agrémentées par les artistes musiciens et groupes tels qu'Elembé, Tam-tam sans frontières, Extra musica Zangul, de Roga Roga, Kosmos Mountouari, Firenzé de Brazzaville, Ben J, de Biso na Biso, J.B. Mpiana (venu de la République

Démocratique du Congo) et le groupe de comédie «Ma Famille», que dirige Michel Gohou, venu de la Côte d'Ivoire. Participant, Fabrice Batchi Ngoma s'est dit satisfait des différentes créations présentées: «Je salue l'initiative et souhaite qu'elle soit pérenne, parce que ce genre d'évènement, nous avons l'habitude de les suivre qu'au niveau des postes téléviseurs. Et je suis ravi que cela se passe à Brazzaville, au Congo».

A noter que la meilleure robe de la soirée, choisie par la marraine de la cérémonie et conçue par Chéry Sam, a été vendue aux enchères à 3000 euros.

Alain Patrick MASSAMBA

Centre culturel russe de Brazzaville

L'histoire de l'Etat russe en exposition

Une exposition documentaire consacrée à un important évènement historique de la vie de la Russie, le 1150^{ème} anniversaire de la naissance de la structure de l'Etat, s'est ouverte au Centre culturel russe de Brazzaville. Intitulée «Histoire de l'Etat russe», elle retrace les principales étapes de la formation de la Russie et les époques de son développement, à partir de l'apparition du premier Etat, jusqu'à nos jours.

Le point de départ de la structure de l'Etat russe est l'an 862. Cette année-là, eut lieu un évènement qui a reçu, dans l'historiographie, un nom conventionnel de «La vocation des Varègues». Sa pré-histoire est la suivante: du 4^{ème} au 7^{ème} siècle de notre ère, en Europe, se passaient les Grandes invasions qui ont emporté aussi les tribus slaves. La colonisation slave se développait dans plusieurs directions. Sa partie septentrionale a atteint le lac Ilmen, où les voisins des Slaves furent les tribus finno-ougriennes, ainsi que les Krivitchis, les Slaves orientaux venus de Prykarpattia et qui se sont installés à la haute Volga. Au 9^{ème} siècle, par-là, passait la voie commerciale «Des Varègues aux Grecs» ouverte par les Vikings scandinaves, grâce à laquelle les tribus locales furent entraînées dans le commerce international. Au cours des processus d'intégration, commença, peu à peu, à se former une union entre tribus, ayant créé la fondation du futur Etat russe.

Ainsi, en 862, eut lieu l'acte d'accord volontaire des tribus slaves et finno-ougriennes, ayant convenu de mettre fin aux guerres intestines et d'appeler une «tierce personne», en qualité de régent, personne indépendante des clans locaux et qui devait exercer les fonctions d'arbitre pour «juger selon le



Le monument du 1150^{ème} anniversaire de l'Etat russe à Novgorod.



Les compatriotes russes devant l'exposition au Centre culturel russe de Brazzaville.

droit», c'est-à-dire selon la loi. Ce régent invité fut le prince Rurik, ayant commencé la première dynastie russe qui a dirigé le pays pendant plus de sept siècles.

Cette année est déclarée, en Russie, année de l'histoire, c'est pourquoi, au cours de toute l'année, se déroulent, au Centre culturel russe de Brazzaville, des activités à tendance historique. On y organise des expositions, et on projette des films sur l'histoire de la Russie dans la salle de cinéma. Allez au Centre culturel russe de Brazzaville, et vous aurez beaucoup de nouvelles informations sur l'histoire et la culture russes.

C.E.

Musique

Koffi Olomidé dans une mauvaise passe

Décidément, ces derniers temps, la guigne colle à la peau de Koffi Olomidé (Antoine Agbepa Mumba, à l'état civil), la vedette de la chanson de la République démocratique du Congo. Interdit de mettre les pieds à Brazza, pour des démêlés avec la famille présidentielle, poursuivi en France pour «viols et séquestration», le chanteur a été arrêté, mercredi 15 août dernier, à Kinshasa, après une altercation avec son producteur et compatriote Diego Lubaki, alias Diego Music, dans un hôtel de la capitale de la RDC. Après une nuit entre quatre murs, la star de la rumba congolaise a comparu, le jeudi 16 août, devant les juges, au tribunal de Paix de la Gombe. L'artiste qui encourait cinq ans de prison s'en est, finalement, bien tiré: il a été condamné à trois mois de prison avec sursis.

Les faits qui sont reprochés à Koffi Olomidé se seraient déroulés en milieu de matinée du mercredi 15 août dernier, dans un hôtel de luxe de la capitale de la RDC. Le chanteur aurait asséné des coups de poing à Diego Lubaki, le producteur notamment de son dernier opus «Abracadabra». Au motif que celui-ci lui doit beaucoup d'argent (6000 euros, a affirmé l'un des quinze avocats du chanteur, alors que le producteur agressé a parlé de 3000 euros). Une femme de chambre qui assistait à l'altercation a alerté la police qui est venue arrêter le chanteur pugiliste.



Koffi Olomidé.

Après une nuit en garde à vue, dans un cachot, Koffi Olomidé a fait face aux juges, jeudi 16 août, dans une procédure de flagrant délit, malgré le retrait de sa plainte par la présumée victime.

Dans son réquisitoire, le procureur a demandé la peine maximale encourue pour coups et blessures, soit six mois de prison. «Une star, un porte-drapeau de la RDC comme Koffi Olomidé doit mériter le châtiement dû à son rang», a-t-il argué. Pour leur part, les avocats de la défense ont indiqué «qu'il n'y avait pas de preuves, pas de témoin visuel de la bagarre, et que Koffi Olomidé, agressé par le producteur, était en état de légitime défense.»

S'adressant au juge, à la fin de l'audience, Koffi Olomidé a déclaré: «Je sais que vous avez des doutes, je veux que vous ayez au moins une certitude, celle de mon innocence».

Après quarante-cinq minutes de délibéré et l'annonce du verdict (trois mois d'emprisonnement avec sursis), Koffi Olomidé est sorti sous les acclamations d'une foule qui l'a porté en triomphe, jusqu'à sa voiture.

Sévérine EGNIMBA

Coopération Congo-France

Don d'ouvrages à la bibliothèque du C.n.r.t.v

Le conseiller de coopération et d'action culturelle près l'ambassade de France, M. Dominique Richard, a procédé, mardi 7 août 2012, au don d'un ensemble d'ouvrages à la bibliothèque du C.n.r.t.v (Centre national de radio et de télévision). C'était en présence de M. Willy Mbossa, conseiller du ministre de la communication et des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, M. Bienvenu Okiemy.

Le don est constitué d'un ensemble de dictionnaires thématiques (philosophie politique, urbanisme, ethnographie, sciences humaines, etc.) offert par la célèbre maison d'édition française Presses universitaires de France (Puf).

Le centre de documentation du C.n.r.t.v avait, déjà, donné lieu, en 2010, à la remise des archives de l'Ina (Institut national de l'audiovisuel) relatives au Congo.

La coopération française se réjouit de ce nouveau trait d'union culturel entre le Congo et la France.

ANNONCES



Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Services Centraux
Commission ad hoc du marché

Avis d'appel d'offres international ouvert n°14/BEAC/SG-DRPI/AOIO/Bien/2012

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage d'acquérir, sur fonds propres, des consommables d'imprimerie. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres international ouvert, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture, en deux lots indépendants, des consommables d'imprimerie.

Le processus de sélection se déroulera conformément à la procédure d'appel d'offres international ouvert, définie par le Code des marchés et le Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les entreprises intéressées peuvent examiner le dossier d'appel d'offres rédigé en français et/ou obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE - SERVICES CENTRAUX

Secrétariat Général – DOAAR – CGAM
14^{ème} étage, porte 1412
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917, Yaoundé-CAMEROUN
Tél.: (237) 22 23 40 30; (237) 22 23 40 60;
poste 5412 ou 5431
Fax: (237) 22 23 33 29
@:cgam_scx@beac.int

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de XAF deux cent cinquante mille (250 000) ou l'équivalent en EURO.

Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces, aux guichets de la BEAC.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission conforme au modèle indiqué équivalente à 5% du montant de l'offre, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le lundi 1^{er} octobre 2012, à 12 heures, heure de

Yaoundé.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE, 15^{ème} étage,
porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917, Yaoundé-CAMEROUN

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister à la séance d'ouverture, le lundi 1^{er} octobre 2012, à 13 heures 30, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé.

Yaoundé, mardi 31 juillet 2012

Le Président de la Commission ad hoc
des marchés,

Ignace NGANGA

Le Centre culturel russe de Brazzaville
et le groupe des Universités d'Etat russes - membres de l'association RACUS vous invitent à

ETUDIER EN RUSSIE



UNIVERSITE D'ETAT DE TAMBOV
MEDICINE GENERALE - en français, en russe et en anglais
ACADEMIE D'ETAT DE MEDECINE
D'ASTRAKHAN
MEDICINE DENTARE - en français et en russe
MEDICINE GENERALE - en russe et en anglais
PHARMACIE - en russe

LES INSCRIPTIONS
SONT OUVERTES!

plus de 15 des meilleures
universités d'Etat

Frais d'études et d'hébergement:
de 2150 à 4000 dollars américains par an

8 grandes villes de la partie
européenne de Russie

plus de 300 filières à choisir

Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Sciences économiques; Management; Marketing; Commerce; Finance et crédit; Banque; Comptabilité et audit; Gestion du personnel; Fiscalité et parafiscalité; Pétrole et gaz; Télécommunications; Agriculture; Mécanique; Radiophysique et électronique; Electrotechnique; Architecture; Génie civil; Informatique; Technologie de l'information; Jurisprudence; Relations publiques; Journalisme; Sciences politiques; Services socioculturels et tourisme; Ecologie; Mathématiques; Physique; Chimie; Biologie etc.



Espace au Congo Brazzaville

Adresse : Centre culturel russe de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral
(à côté de Casino, ex-Score) Centre-ville, Brazzaville, B.P. 2021
Tél : 22.281.19.22, port. : 06.664.62.95
E-mail : racuscongo@yahoo.fr

WWW.EDURUSSIA.RU


BUROTOP IRIS
www.burotop.com



Pour tout ordinateur de bureau
ou copieur acheté,
un onduleur **APC 500 VA**
d'une valeur de **46 965 FCFA offert !**

* Cette offre est valable uniquement sur les produits hors Promotion



Nous restons imbattables au Congo pour mieux vous servir..

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - apres Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53



Annnonce de poste vacant

Le rôle de l'UNOPS est d'assister ses partenaires du système des Nations Unies dans leurs missions en faveur de l'établissement de la paix, de la gestion des désastres et des urgences et de la création de modes de développement durable dans le monde. A ce titre, la capacité de l'UNOPS à mettre sur pied des projets complexes dans des environnements tous plus différents les uns que les autres autour du globe est reconnue. Dans le cadre de son initiative de promotion de l'excellence organisationnelle, l'UNOPS recherche activement des individus qualifiés pour le poste suivant:

Détails du poste vacant:

Code du poste vacant: UNOPS/AFO/SNOC/026/2011 (republication)

Titre du poste: Coordinateur Régional adjoint
Niveau du poste: Contrat de Prestation Individuel (ICA-2)*
Lieu d'affectation: Yaoundé, Cameroun
Durée: Un (1) an renouvelable avec une période d'essai de six (6) mois
Date de clôture: 09 Septembre 2012

Description du poste:

Le projet de TRIDOM «Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone de Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon», vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la zone TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il est géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). Afin de renforcer l'URGP et suite à la recommandation formulée par le Comité Local d'Examen du Projet tenu à Douala en septembre 2006, le Comité de Pilotage Régional a approuvé la création du poste de Coordinateur Régional adjoint.

Responsabilités et devoirs:

Le Coordinateur Régional adjoint rendra compte au Coordinateur Régional et au Chargé de Portefeuille de l'UNOPS SNOC. Il/elle assistera le Coordinateur Régional dans l'exécution de ses tâches et assurera plus particulièrement la gestion technique du Projet. Le Coordinateur Régional adjoint apportera son appui aux activités techniques des EPN. Il/elle maintiendra la liaison entre les partenaires et les acteurs du Projet au niveau régional et coordonnera les activités transfrontalières

du Projet dans l'espace TRIDOM. Il/elle sera responsable du suivi-évaluation du progrès et de l'impact du projet au niveau régional et national. Il/elle effectuera les tâches spécifiques suivantes:

- Coordonner et gérer les activités techniques du Projet au niveau régional, telles que spécifiées dans le cadre logique du projet
- Piloter le travail des Experts en Bases de données et SIG du projet
- Guider le processus de recrutement et la gestion des consultants
- Assister les EPN avec l'élaboration des Plans de Travail Annuel et budgets et veiller à la qualité et l'efficacité de leur mise en œuvre
- Maintenir des contacts réguliers avec les partenaires et parties prenantes actifs dans l'espace TRIDOM
- En collaboration avec les EPN concevoir et mettre en œuvre un outil de suivi-évaluation pour mesurer l'état d'avancement, ainsi que l'impact du projet
- Avec les contributions de toutes les équipes, consolider la partie technique des rapports programmés (rapports trimestriels, semestriels et annuels)
- Contribuer à la mise en œuvre des recommandations et orientations du Comité de Pilotage Régional
- Effectuer des missions dans les pays concernés et dans la zone du projet afin de superviser, suivre et conseiller les composantes nationales
- Assurer l'intérim du Coordinateur Régional en cas d'absence (o.i.c.)
- Accomplir toute autre tâche qui lui sera confiée.

Formation/Expérience/Compétences linguistiques:

Exigées:

- **Domaine de compétence** : Environnement ou Ressources Naturelles
- **Diplôme**: Ingénieur des Eaux et Forêts ou Maîtrise (DEA/DESS) en sciences forestières, biologiques, écologiques, droit de l'environnement ou équivalent
- **Connaissances en informatique**: Word, Excel, Access, Power point, SIG, e-mail/internet
- **Langues**: Bonne maîtrise (parlé, écrit) du français et assez bonne connaissance de l'anglais.

Expérience:

- Expérience dans le cadre des organisations (inter) nationales

en gestion de projets nationaux et régionaux dans le domaine de la conservation de l'environnement (forêts, faune et aires protégées), de la législation forestière, ainsi que des notions sur les techniques d'aménagement du territoire et des aires protégées, préférablement au sein de l'espace TRIDOM ou dans d'autres zones de forêts tropicales humides des pays COMIFAC

- Bonne connaissance de la conception et de l'utilisation des systèmes de suivi-évaluation
- Excellentes aptitudes d'analyse, de rédaction et de présentation des rapports
- Aptitudes d'organisation et orientation vers la qualité & vers des résultats
- Années d'expérience professionnelle: 5 ans au minimum.

Souhaitées:

- Bonne maîtrise des compétences créativité et innovation, communication et travail d'équipe
- L'expérience de la fonction de gestion stratégique et de supervision technique
- Connaissance des procédures de gestion des projets PNUD/FEM ou d'autres bailleurs internationaux.

Le processus d'application:

- Les candidats intéressés et qualifiés sont priés de créer un profil dans the UNOPS Global Personnel Recruitment System (GPRS) sur <https://gprs.unops.org> afin de soumettre leur candidature en ligne et attacher une lettre de motivation, un CV, un formulaire P11 rempli et les diplômes et certificats si besoin.

Remarques:

Aucune candidature reçue après la date de clôture ne sera examinée. Seuls les candidats retenus pour les entretiens seront contactés. La candidature de femmes qualifiées est vivement encouragée. L'UNOPS se réserve le droit de nommer un candidat sélectionné à un niveau inférieur à celui indiqué ici. * Cet échelon est donné à titre indicatif uniquement. L'échelon du poste définitif sera déterminé au moment du recrutement et en fonction des qualifications du candidat retenu. * Les conditions locales seront appliquées aux ressortissants du pays d'affectation. Pour en savoir plus sur l'UNOPS, notamment ses valeurs centrales et ses compétences, veuillez visiter son site Web à l'adresse suivante: www.unops.org.

CREDIT AUTO/MOTO

AVEC CFAO MOTORS ET LA CONGOLAISE DE BANQUE

Achetez neuf votre moto ou votre véhicule SUZUKI



AX 100
à 1 800 Fcfa
Jour*
soit 53278 Fcfa/Mois

*Apport de 190.000 Fcfa - Durée du crédit 12 mois



CELERIO
à 5 700 Fcfa
Jour*
soit 170 819 Fcfa/Mois

*Apport de 1.500.000 Fcfa - Durée du crédit 48 mois



Pour plus d'informations, rapprochez-vous des agences CFAO ou des agences LCB

CFAO PNR: 05 557 04 97 / 05 520 72 05 / 06 651 92 88
CFAO BZV: 05 554 36 47 / 06 617 37 52 / 06 659 11 67

LCB PNR: 05 310 11 67 / 05 369 56 14 / 05 310 11 77
LCB BZV: 05 310 11 02 / 05 310 11 03 / 05 310 11 04

* Sous réserve d'acceptation du dossier par la LCB

* Montant exact réel de la moto 1775frs/jour et pour le véhicule 5693frs/jour

* Offre valable pour toute commande du 1er Juillet au 30 Septembre 2012 et non cumulable avec toute autre offre en cours.

Coupe du Congo de football

Et de cinq pour Diables-Noirs!

La Coupe du Congo gagnée par les Diables-Noirs, mercredi 15 août 2012, dans le tout nouveau stade de Kinkala, est leur cinquième succès, au palmarès, mais seulement la troisième réceptionnée par l'équipe vainqueur de ladite compétition, des mains du chef de l'Etat. En vingt-huit éditions. Après celles de 2003 et 2005. Les Diables-Noirs en furent, également, les vainqueurs.

On le voit, l'histoire a bégayé. Si en 2003, les Diables-Noirs avaient pris le trophée au nez et à la barbe de V.Club Mokanda de Pointe-Noire, devant le président de la République, en 2005, par contre, Denis Sassou Nguesso les avait fait venir en son palais de Mpila, en compagnie des filles de l'A.C. Colombe (vainqueur de l'épreuve féminine) pour leur remettre, solennellement, le trophée, après leur succès sur Patronage Sainte-Anne, l'équipe de son propre frère aîné, Maurice Nguesso.

A Kinkala, les joueurs du très contesté entraîneur Clément Massamba «Laké» se sont joués de l'A.C. Léopards de Dolisie. Qu'ils ont privé d'une troisième victoire d'affilée. En le battant par 1-0. Ce qui leur a donné le droit d'aller saluer, chacun à son tour, le chef de l'Etat. Pour des photos historiques.

Il s'agit d'une revanche, après la finale manquée de 2011, devant le même adversaire, à Massamba-Débat, à Brazzaville (0-1). Du coup, les Diables-Noirs ont renoué avec le succès en



Le président Sassou Nguesso remettant le trophée au capitaine des Diables-Noirs, Kevin Andzouana.

lequel le poussa au fond du filet, offrant aux Diables-Noirs et le but de l'égalisation et le droit de disputer la prolongation, avant de l'emporter, finalement, aux tirs au but...

Le destin a voulu qu'Andzouana

Et pourtant, l'A.C. Léopards parlait avec les faveurs du pronostic. Pour des raisons fort évidentes. Il venait de renverser les Tunisiens de C.S. Sfax, les Nigériens du F.C. Heartland et les Marocains du MAS de Fès, en Coupe de la

à quelle sauce ils seraient mangés.

Mais, ceux-là avaient la mémoire un peu courte, en oubliant qu'eux aussi ont eu un parcours on ne peut plus élogieux, en championnat et dans cette coupe nationale. Ne sont-ils pas l'unique équipe invaincue depuis le début de la saison?

Quant au match, il n'était pas trop emballant. Mais les choses n'étaient pas aussi simples qu'on le croirait, bien au contraire. Les quarante-cinq premières minutes n'ont, en effet, accouché que d'un score nul blanc comme neige. Pourtant, l'A.C. Léopards aurait pu ouvrir le score si, après avoir serpenté dans la défense des Diables-Noirs, Héritier Ngouelou était allé au bout de son entreprise (37e).

La deuxième mi-temps était différente de la première. Sans doute, la pause porte conseil. De très judicieux pour Diables-Noirs. Et les événements se sont précipités. Les Diables-Noirs se décidaient à faire parler la poudre. Transmis par Kevin Andzouana, le ballon récupéré par Lorry Nkolo ira se mourir au fond du filet des Fauves du Niari. On jouait la 71ème minute.

L'A.C. Léopards n'allait pas se relever de ce coup de massue, bien au contraire. Déstabilisé et au creux de la vague, il remplaçait Eric Niemba et Ntela. Coup d'épée dans l'eau! Dame baraka lui avait tourné le dos. Et dame coupe, avait choisi son heureux élu: Diables-Noirs. Et grâce à leur victorieuse finale, ces derniers seront encore «africains», en 2013...

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Diables-Noirs bat A.C. Léopards (1-0). Environ 10.000 spectateurs. But: Nkolo Lorry (71e). Arbitre: Serge Soumou.

Diables-Noirs: Chancel Massa; Chancel Gombessa, Ledon Epako, Carof Bakoua, Kevin Andzouana; Desmond Bouetoutelamio, Sagesse Babelé (puis Landry Djimbi "Makaay", 65e), Harris Tchilimbou; Lorry Nkolo, Nzila (puis Diafouka, 75e), Marcellin Tamboulas (puis Bel Ange Epako, 65e). Entr.: Clément Massamba.

A.C. Léopards: Dulé Lutunu; Nzamba Mombo, Children Miangounina, Boris Moubio, Dimitri Bissiki Magnokélé; Debuissou, Ntela (puis Rochel Kivouri, 88e), Césaire Gandzé (puis Bienvenu Kombo, 75e); Eric Niemba (puis Aruna Dramé, 77e), Guelor Bebhey-Ndey, Héritier Ngouelou. Entr.: Joseph Marius Omog et Cyril Ndonga.



Debout, g. à dr: Carof Bakoua, Nzila, Gombessa, Lorry Nkolo, Ledon Epako, Tchilimbou, Tamboulas, Sagesse Babelé, Desmond Bouetoutelamio, Kevin Andzouana (cap.). Accroupi: Chancel Massa.

Coupe nationale, et rejoint l'Etoile du Congo, auteur de cinq victoires également.

Un rescapé de 2005: Kevin Andzouana "Mbila". Déjà capitaine, cette année-là, il avait déposé le ballon sur le crâne d'un certain Bamala, sur coup franc,

soit encore le capitaine de la cuvée 2012, à Kinkala. Mieux, au départ de l'action meurtrière qui a fait s'effondrer l'édifice de Léopards. Car, c'est encore lui qui a servi, d'une balle en cloche, le buteur providentiel des Diables-Noirs, Lorry Nkolo.

Confédération. Il a survolé, en outre, la phase aller du groupe B du championnat national, avec, à son actif, 44 buts, et les phases précédentes de la Coupe du Congo. Face à une telle machine, les Diables-Noirs, du moins certains supporters, s'interrogeaient

Semi-marathon international de Brazzaville

La fête était est-africaine!

Chaque année, la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo) offre aux athlètes le Semi-marathon international de Brazzaville, à l'occasion de la célébration tournante de la fête de l'indépendance nationale. Celui de cette année, le neuvième de l'histoire, couru à Kinkala, a mis en relief, une fois de plus, les coureurs de fond venus des Hauts plateaux de l'Afrique de l'Est, dans la version internationale.

Le président Sassou Nguesso, qui ne se sépare plus du S.M.I.B., en a encore donné le top de départ, le mardi 14 août dernier, sur le boulevard de Madiba, et présidé, une heure après, la cérémonie de remise des trophées aux vainqueurs, non sans féliciter les athlètes ayant complété les podiums et les athlètes nationaux.



Le président Sassou Nguesso congratulant les trois premières de la version féminine internationale...

Ce sont les Kenyans qui se sont imposés dans les deux versions internationales: Luka Lokobé Landu, en hommes, qui a bouclé le parcours (21,100 km) en 1h 02'35. Et Jeruto Agness Barsiosio, en dames, en 1h 10'03. Au bout, des récompenses alléchantes: 2.500.000 francs Cfa, chacun. Ils n'ont pas eu du mal à se détacher, favorisés par le parcours vallonné de la ville de Kinkala, qui n'est pas sans rappeler celui qui leur est familier dans leur pays.



... ainsi que le trio de tête de la version hommes.

Les deux Kenyans n'étaient pas seuls sur les podiums. Ils étaient ceinturés par l'Ougandais Nicolas Towett Kiprono (1h 02'25) et le Kenyan Chumba Kipteling (1h02'35), dans l'épreuve masculine, l'Ougandaise Mercy Jemutai (1h12'33) et l'Ethiopienne Almaz Eshutu Deme (1h 14'52), dans la course féminine. Les deuxièmes et troisièmes ont été gratifiés, chacun, respectivement, de la somme de 2 millions et 1,5 million de francs Cfa.

Et les nationaux, dans leur version? Ils améliorent, au fil des années, leurs performances. Le cas de Maël Okoueké, vainqueur en 1h 05'04, mieux qu'à Ewo (1h09'05) est intéressant. Talonnés par Eric Samba (1h06'47) et Noël Mboungou (1h07'25).

Chez les dames, la première à franchir la ligne d'arrivée a été Jodelle Ossou Wakeyi (1h18'25), avant Rose Biantouari (1h26'37). Tous n'ont pas couru pour rien, bien au contraire. Les primes pour les trois premières places, par catégorie et par sexe, se présentent de la manière suivante: 2 millions de francs Cfa (1^{ère} place), 1,5 million (2^{ème} place) et 1 million (3^{ème} place).

Rendez-vous à Djambala, en 2012. Car, le semi-marathon de Brazzaville côtoie, parcimonieusement, le programme de la municipalisation accélérée.

G.M.

Coupe de la CAF

L'A.C. Léopards fait l'essentiel

En match comptant pour la deuxième journée de la phase de poules, l'A.C. Léopards de Dolisie, en déplacement à Bamako (Mali), a contraint le Djoliba A.C. au match nul (1-1). Si Bebhey-Ndey a ouvert le score (5^e), Bagayoko a remis les pendules à l'heure, à la 69^{ème} minute. Les Fauves du Niari (2 points) ont, toutefois, fait l'essentiel, car deux points seulement les séparent du Djoliba (4 points), leader du groupe B.

Triste pugilat au Stade de Kinkala!

Finale de la Coupe du Congo, le 15 août dernier, entre Diables-Noirs et Léopards. Un match régulier. Une victoire régulière, également, des Diables-Noirs. Mais, si sur la pelouse les débats étaient sportifs, il n'en a pas été de même dans les gradins, où les partisans de Diables-Noirs ont, selon des témoignages concordants, déclenché un triste pugilat.

Ces pugilistes d'un autre âge se sont mis en vedette, cinq heures environ avant le coup d'envoi. Ils voulaient, pour eux seuls, tous les gradins du stade. Alors, ils ont tenté de déloger leurs homologues de Léopards des gradins qui leur étaient pourtant affectés par l'organisateur, en les arrosant de cailloux. Les autres ont, à leur tour, vigoureusement riposté avec les mêmes projectiles. On a eu droit, pendant au moins une demi-heure, à une guerre des pierres.

Les hostilités ayant gagné tout le stade, cela a tristement rappelé l'intrusion du football au Congo. Heureusement, la gendarmerie a vite rétabli l'ordre, bien qu'un peu tard, en déployant deux unités. Bilan: des blessés plus ou moins graves, des vitres brisées, des dalles arrachées du sol.

Une corvée pour un véhicule de la gendarmerie. Il a englouti quelques blessés et démarré en trombe. On ne connaît pas le sort d'autres personnes, tant la débâcle était générale, dans les gradins. Triste, n'est-ce pas?

On ne bâtit pas sa célébrité sur des bagarres pittoresques que l'on déclenche. Les imbéciles qui en sont les auteurs devraient le comprendre. Il faut souhaiter que ces derniers ne reproduisent plus ces actes de hooliganisme. Pour la crédibilité de leur équipe.

Championnat national de football

Résultats des 14^{ème} et 15^{ème} journées

Poule A: A.S. Police-Patronage Sainte-Anne (0-0), J.S.T.-Patronage Sainte-Anne (1-1), CARA-Cuvette F.C. (0-0), Etoile du Congo-F.C. Kondzo (1-0), S.M.L. (Saint-Michel de Loukolela)-Ajax de Ouenzé (1-0), Arc-en-ciel Moranzambé-Patronage Sainte-Anne (3-3), Etoile du Congo-Inter Club (1-1), Ajax de Ouenzé-Cuvette F.C. (3-1), Saint-Michel de Ouenzé-J.S.T. (1-1), CARA-A.S. Police (0-1), Diables-Noirs-F.C. Kondzo (3-0), S.M.L.-Tongo F.C. Jambon (1-0).

Poule B: Pigeon Vert-Vision (2-1), J.S.B.-A.C. Léopards (0-2), Munisport-Olympic de Nkayi (1-0), A.S.P.-F.C. Bilombé (2-1), V.Club Mokanda-U.S. Saint-Pierre (3-0), A.S. Cheminots-Nico-Nicoyé (1-0), C.S. Asico-La Mancha (0-1), Munisport-U.S. Saint-Pierre (1-1), A.S.P.-C.S. Asico (5-1), F.C. Bilombé-J.S.B. (4-0), Vision-V.Club Mokanda (0-1), A.S. Cheminots-Pigeon Vert (0-2), Olympic Nkayi-La Mancha (0-1).